Le Sahel

NUMERO 8922

MERCREDI 6 Mai 2015

150 FCFA

Conférence de presse du ministre de la santé sur la situation de la méningite

Intensification des efforts pour juguler l'épidémie

P. 3

Visite du Premier ministre, Chef du gouvernement, à Diffa

Soutien et reconfort aux populations déplacées des îles

Le Premier ministre, Chef de Gouvernement, SE Brigi Rafini, était, hier, dans la région de Diffa précisément à N'Guigmi où il a rencontré les populations insulaires en transit ou en instance de recasement dans cette région. SE. Brigi Rafini était accompagné dans son déplacement du 1er Vice-président de l'Assemblée nationale, l'honorable Daouda Mallam Marthé, de plusieurs membres du gouvernement, des responsables des forces de défense et de sécurité, de son directeur de cabinet ainsi que des différents chefs d'agence humanitaire présents à Niamey.

Après l'accueil à l'aéroport de Diffa, la délégation a mis le cap sur N'Guigmi, ville située à 150 km de la capitale du Manga, à bord de deux hélicoptères MI 24 de l'Armée nigérienne. Accueillis par le Préfet de la localité, M. Barmou Aboubacar Nakata, le Premier ministre et sa délégation se sont rendus directement sur le site d'accueil et de tri installé sur l'aérodrome. **«Gani ya kori gi»**, c'est par ce dicton haoussa qui signifie «voir est mieux qu'entendre», que Brigi Rafini a commencé son adresse aux

DR

Une vue des déplacés écoutant le Premier ministre à N'Guigmi

populations. « Je suis venu à la demande du Chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou, pour me rendre compte de vos conditions de vie ici à N'Guigmi. Beaucoup a été dit et beaucoup a été écrit quand nous avons lancé cette opération qui a consisté à vous mettre à l'abri, sur la terre ferme, le temps que l'Armée ratisse les îles pour traquer et mettre hors d'état de nuire les éléments de Boko Haram. Je tiens à saluer votre courage et la promptitude avec laquelle vous avez répondu à l'appel du gouvernement. Des dispositions sont prises et d'autres sont en train de l'être encore pour que votre séjour ici, à N'Guigmi et à Diffa, soit non seulement très court mais aussi et surtout sécurisé et avec tout l'appui nécessaire dont vous avez besoin. Certes, à l'heure actuelle, les difficultés sont nombreuses, mais je tiens à vous réaffirmer que le gouvernement fera tout son possible pour qu'il ait une amélioration dans les heures et jours à venir », a dit SE. Brigi Rafini en s'adressant aux populations déplacées.

Prenant à la parole à leur tour, les habitants des îles ont décrit les conditions assez difficiles dans lesquelles ils ont quitté leurs habitations, leurs commerces en un mot leur cadre de vie, pour se retrouver, qui à N'Guigmi, qui à Bosso, qui à Diffa. Ils ont remercié le Chef de gouvernement et sa délégation pour s'être déplacés jusqu'à eux, preuve de l'intérêt capital que le gouvernement accorde à leur situation. Ils ont par ailleurs réitéré leurs doléances portant notamment sur les meilleures conditions de vie et un retour rapide de la paix dans leur localité.

Avant de quitter N'Guigmi, le Premier ministre a effectué une visite aux magasins de l'OPVN où, il a évalué l'état des stocks de vivres avant de procéder symboliquement

DR

Le Premier ministre s'entretenant avec un déplacé

à la distribution gratuite de vivres et de matériels aux déplacés. A Diffa, le Premier ministre a rencontré les chefs des agences humanitaires. Dans les échanges qu'il a eus avec ces derniers, le Coordonnateur du Système des Nations Unies au Niger, M. Fodé N'Diaye, a remercié le Premier ministre pour les avoir associés à cette mission. Il a surtout relevé certaines insuffisances dans l'opération de relocalisation en cours dans la région de Diffa. Ces insuffisances portent surtout sur les conditions de transit et de transport, le travail au quotidien des humanitaires, le manque d'ouverture en direction des pays frontaliers concernés. A toutes ces préoccupations, M. Brigi Rafini a promis d'apporter des solutions idoines dans les plus brefs délais.

Le Premier ministre s'est également entretenu avec les cadres de commandement de la région, à savoir le Gouverneur, le Préfet et les Maires. Dans un langage franc et direct, SE. Brigi Rafini s'est dit choqué et écœuré devant le laisser-aller et le manque criard d'initiative de la part des autorités locales. «Si pour la gestion des rapatriés de l'année dernière, je vous ai personnellement félicités, pour le cas présent, ma déception est grande», leur a-t-il dit. En effet, M. Brigi Rafini dit ne pas comprendre

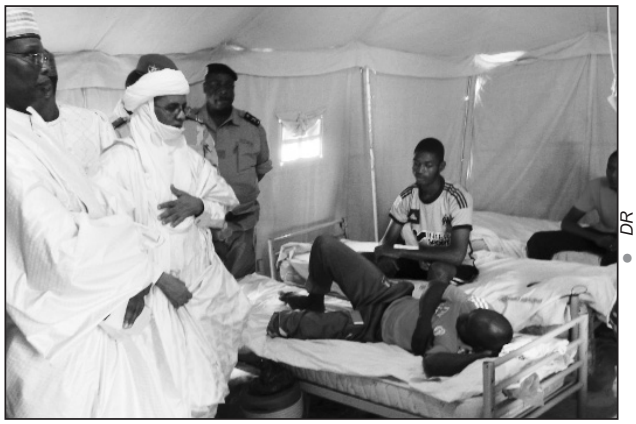

DR

Le Premier ministre au chevet des blessés de l'attaque de Karamga

comment des responsables à ce niveau soient insensibles à la souffrance de leurs propres populations. Il a instruit le Gouverneur pour que, dès aujourd'hui, un comité soit mis en place et rapport lui soit fait au jour le jour, sur la prise en charge de ces rapatriés. «Je pars inquiet et déçu de ce que j'ai vu ce matin à N'Guigmi », a-t-il conclu.

Le Premier ministre s'est ensuite entretenu avec les Forces de Défense et de Sécurité avant de se rendre à l'infirmerie de garnison où, il est allé exprimer le soutien et la compassion du gouvernement aux blessés de l'attaque du 25 avril dernier.

Traoré Amadou Daouda
CT/AP/PM

Rencontre d'échanges sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Informer les acteurs impliqués sur l'évolution du processus

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, M. Abdou Mani, et son homologue de la Communication et des relations avec les Institutions M. Yahouza Sadissou ont co-présidé, hier matin à Niamey, la rencontre d'échanges d'information entre les membres du comité interministériel de pilotage de la stratégie de la transition vers la télévision numérique terrestre et ceux du comité technique national. C'était en présence de plusieurs invités.

Dans son intervention, le ministre en charge des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique en même temps président du comité interministériel de pilotage de la stratégie de transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) a d'abord souligné les difficultés rencontrées au début de ce processus notamment celles de financement. Mais avec la volonté et l'implication de tous les acteurs concernés affirme M. Abdou Mani, les financements sont acquis et le processus de transition vers la Télévision Numérique Terrestre au Niger est très avancé car notre pays espère recevoir les premiers émetteurs qui vont permettre de basculer les huit (8) chefs lieux des régions vers la TNT en fin de ce mois.

Selon les explications données par le ministre en charge de l'Economie Numérique un programme de communication est en train d'être élaboré, des décodeurs sont en train d'être commandés pour qu'aucun Nigérien ne puisse changer son poste téléviseur. Pour ce faire, l'Etat va prendre des mesures d'accompagnement et toutes les dispositions nécessaires pour acheter un décodeur qui comprend d'un côté le signal de la Télévision Numérique Terrestre et de l'autre celui de la télévision analogique. Toutefois, pour amener les Nigériens à s'habituer à des téléviseurs numériques a-t-il dit les autorités en charge de cette question ont pris un arrêté interdisant l'importation de téléviseurs analogiques.

M. Abdou Mani s'est dit heureux d'annoncer que le Niger qui était au début parmi les pays qui ont accusé un léger retard dans la transition vers la Télévision Numérique (un processus très long et complexe) fait aujourd'hui partie de deux premiers pays de l'Afrique de l'Ouest qui sont réellement à jour ou qui ont pratiquement presque bouclé le processus de la transition vers la TNT. Le ministre en charge des Télécommunications a par ailleurs assuré la population nigérienne que leurs postes téléviseurs seront toujours opérationnels.

Pour sa part, le ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions se joint à son homologue de l'Economie Numérique pour parler du processus qui, dit t-il a été très long et même contraignant. M. Yahouza Sadissou a aussi évoqué la question de financement de la Télévision Numérique Terrestre au Niger et d'autres points notamment celui de la campagne de communication qui n'a jusqu'à présent pas commencé. Il a en fin salué la dynamique et le courage des membres du comité de restructuration de l'ORTN qui a été mis en place et dont les travaux seront incessamment réceptionnés.

Aïchatou Hamma Wakasso

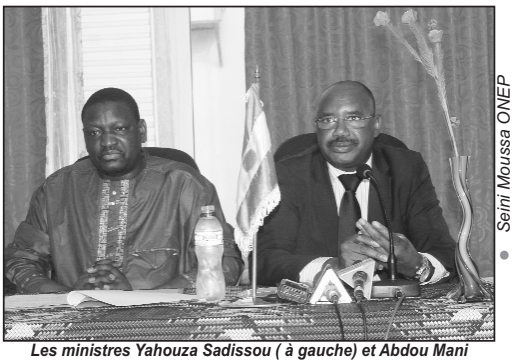

Seini Moussa ONEP

Les ministres Yahouza Sadissou (à gauche) et Abdou Mani

Seini Moussa ONEP

Lors de la rencontre

Ouverture, hier, de la Session Ordinaire du Conseil Islamique (CIN) du Niger

«L'Islam et la liberté religieuse » au centre des discussions

Les travaux de la première session ordinaire du Conseil Islamique du Niger ont débuté hier au Palais des Congrès de Niamey. Durant cinq jours, les Oulémas discuteront du thème central qui est «l'Islam et la liberté religieuse». Ils échangeront également sur cinq autres thèmes à savoir le principe de la tolérance en islam, le Jihad en Islam, l'Islam face à l'extrémisme et au terrorisme, l'Islam et l'éducation des jeunes, l'Islam et l'unité nationale. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre délégué à la Décentralisation et aux Affaires Coutumières et Religieuses, Elhadj Sanoussi Samaro en présence de hautes personnalités et de plusieurs invités.

Pour rappel, le Conseil Islamique du Niger, est un organe consultatif, créé en 2003 par l'Etat. Il a pour tâches de donner des avis et faire des propositions sur les questions concernant l'Islam, d'instaurer un dialogue intra et inter religieux, d'œuvrer pour la culture de la paix, de la tolérance et de la quiétude sociale, d'encadrer et suivre les activités islamiques au Niger, d'amener les musulmans au Niger à participer au développement économique, social et culturel. Il tient deux (2) sessions ordinaires par an.

Pour le ministre délégué en charge des Affaires religieuses, le choix du thème n'est pas fortuit dans le contexte actuel où certains individus pensent détenir le droit d'imposer des idéologies et des visions religieuses aux autres alors que le Saint Coran précise que «il n'ya point de contrainte en religion». En outre, le ministre Elhadj Sanoussi Samaro d'ajouter que les textes réglementaires du Niger garantissent à tous les citoyens le droit et la liberté du culte. De ce point de vue, il n'est pas permis à un citoyen d'agresser son semblable pour des raisons de foi.

Aussi compte tenu de l'importance des thématiques qui seront développés au cours de ces assises, le ministre en charge des Affaires religieuses a demandé aux participants de formuler à l'issue de leurs travaux, des recommandations pertinentes afin d'éclairer son département ministériel pour les réformes à entreprendre. Il a également exhorté les Oulémas à redoubler d'efforts dans les prières afin que Dieu, Le Tout Puissant, Le Clément et Le Miséricordieux gratifie le Niger d'un hivernage fécond et qu'il assiste le pays dans le maintien de sa stabilité, deux (2) aspects très importants du Programme de la Renaissance.

Quant au vice-président du Conseil Islamique du Niger, il a précisé les objectifs essentiels de travaux de cette première assise au titre de l'année 2015. Les sessions du Conseil Islamique du Niger se tiennent pour donner aux Nigériens une idée claire et authentique sur les positions et les enseignements de l'Islam sur les questions de l'actualité de la vie humaine dans ses différents domaines. «Tout cela parce qu'il y a dans certains pays musulmans, des groupes qui s'adonnent à l'extrémisme et au terrorisme au nom de l'Islam, alors que l'Islam, selon le Saint Coran et la Sounnah de notre Prophète Mohamed (SAW), est basé sur le juste-milieu, la modération, la paix, la fraternité, la tolérance, le travail et le progrès dans tous les domaines utiles de la vie humaine » a-t-il déclaré précisant que le Conseil a choisi le thème de cette session ''L'Islam et la liberté religieuse pour contribuer à la sensibilisation et à la formation des Nigériens.

En ce qui concerne les 5 sous-thèmes, le président du Conseil Islamique a souligné qu'ils traitent des problèmes importants de la vie quotidienne des Nigériens et des autres peuples. «Tout cela nous montre bien que l'Islam traite tous les domaines de la vie humaine, comme le Saint Coran l'a affirmé en disant en ces termes : ''Nous n'avons rien négligé dans ce livre'' », a-t-il dit. Le président du Conseil Islamique du Niger a enfin indiqué qu'après chaque session, le Conseil effectue des missions dans les 8 régions du pays, afin d'organiser dans chaque région une grande réunion regroupant une soixantaine de personnalités, des Oulémas, des Imams, des prêcheurs et des membres des Associations Islamiques de la région afin de les informer des résultats des travaux de la session et leur demander de sensibiliser les populations de leurs zones respectives.

Seini Seydou Zakaria

Assemblée nationale

Les députés ont ratifié l'Accord de Services aériens Turquie-Niger et voté la loi transformant le Musée national Boubou Hama en Etablissement public à caractère scientifique, culturel et technique

Les députés ont, au cours de la séance plénière d'hier, ratifié l'Accord de Services aériens entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Izmir le 31 mai 2012. Selon le Rapport de la Commission saisie au fond, cet Accord a pour objet «la création d'un cadre juridique en vue de faciliter l'expansion des opportunités de leurs services aériens respectifs et d'assurer un haut niveau de sécurité et de sûreté dans les services internationaux ». Après débat, les députés ont ratifié cet Accord par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 voix abstention.

Idrissa Hamadou/ONEP

Le président de l'Assemblée nationale (centre) présidant la plénière

Le deuxième texte examiné et adopté par les députés porte création d'un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé «Musée National Boubou Hama». Le Musée national Boubou Hama, qui est l'une des plus vielles institutions culturelles du Niger, avait jusqu'à l'adoption de cette loi le statut juridique d'Etablissement public administratif (EPA). Le changement de statut vise à permettre à cette institution, entre autres, d'entreprendre des recherches dans son domaine de compétence ; assurer la formation technique et l'éducation permanente des jeunes à travers le centre éducatif et le centre artisanal ; contribuer à l'expertise des collections et des objets muséologiques ; appuyer toute personne physique ou morale dans la conception et la réalisation de musées ; contribuer à la protection, à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Un des objectifs visé par cette transformation, concerne également l'élargissement de l'assiette des ressources du Musée National Boubou Hama (MNBH).

Lors du débat beaucoup de députés ont salué cette mutation qui permettra au MNBH de valoriser et promouvoir le patrimoine culturel nigérien mais hélas, les députés ont aussi exprimé leurs inquiétudes et souvent leur scepticisme si, vue la situation actuelle du MNBH, le simple changement de statut juridique peut le hisser à la hauteur des ambitions que nourrissent pour lui les promoteurs du Projet de loi. Certains ont même préconisé une reforme qui séparerait l'aspect zoologique du Musée de l'aspect purement muséologique et surtout la création des structures appropriées pour assurer cette mission.

Le ministre de la Culture, des Arts et des Loisirs, M. Ousmane Abdou, a lui, mis toute sa conviction à défendre ce Projet de loi estimant, en quelque sorte, qu'au nom de l'ambition que le Niger a pour sa culture les conditions de la réussite d'une telle mutation doivent absolument être créées et soutenues par tous.

Le texte a été voté par 84 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Mahaman Bako

Conférence de presse du ministre de la santé sur la situation de la méningite

Intensification des efforts pour juguler l'épidémie

Le ministre de la Santé publique M. Mano Aghali a animé, hier après-midi, une conférence de presse pour donner la dernière situation en ce qui concerne l'épidémie de méningite qui sévit au Niger, et annoncer par la même occasion l'arrivée de nouvelles doses de vaccins. La conférence de presse s'est déroulée en présence des partenaires techniques et financiers qui appuient le Niger dans la lutte contre cette maladie, ainsi que des représentants de la société civile.

Archives ONEP

Le ministre Mano Aghali

En ce qui concerne la situation épidémiologique, le ministre de la Santé publique a précisé que du 1er janvier au 4 mai 2015, un total de 3.656 cas suspects ont été enregistrés, sur l'ensemble du pays, dont 265 décès, soit une létalité de 6,6%. La tranche d'âge la plus affectée par la maladie est celle de 2 à 15 ans. Cinq des huit régions du pays, notamment Niamey, Dosso, Tillabéri, Tahoua et Maradi sont particulièrement touchées par cette maladie mortelle, a ajouté M. Mano Aghali. Et la région de Niamey a le triste record avec à elle seule, 2.637 cas et 135 décès. Les principales souches mises en évidence par le CERMES, le laboratoire national de référence, sont le méningocoque des séro-groupes C soit 66% et 17% pour W 135.

Face à cette situation la riposte engagée par le gouvernement consiste, selon M. Mano Aghali, en une prise en charge rapide des cas suspects ainsi que la vaccination, surtout auprès de la cible 2 à 15 ans qui est la plus touchée. Cependant, a relevé le ministre de la Santé publique, malgré la mobilisation de ses partenaires, le Niger est confronté à une pénurie de vaccins sur le marché international. Il a assuré que les efforts se poursuivent pour l'acquisition de tous les vaccins nécessaires. «A ce jour, 300.290 doses ont pu être achetées et sont déjà arrivées à Niamey; de plus, 200. 000 doses sont arrivées du Mali aujourd'hui même et 160.000 autres sont attendues le 10 mai. Ce qui constitue environ 50% de nos besoins pour couvrir notre cible vaccinale dans les zones en épidémie», a annoncé M. Mano Aghali.

Grace à ces efforts, « les séances de vaccination ont pu commencer dans les districts sanitaires les plus touchés. Dans le cadre de cette démarche, une campagne de riposte vaccinale dans 600 écoles des trois districts sanitaires de Niamey 1, 2 et 3 a déjà eu lieu, ciblant les élèves de 2 à 15 ans. Ces vaccinations se prolongent dans les établissements scolaires et les quartiers de la capitale, ainsi que dans les districts sanitaires de Gaya, Doutchi et Kollo. Les enfants non scolarisés et vivant dans les districts sanitaires en épidémie seront également ciblés par les agents vaccinateurs», a-t-il rassuré. Dans le même temps, les dispositifs de la prise en charge des malades ont été renforcés ou mis en place.

«Tous les moyens sont mis en œuvre pour une prise en charge rapide et efficace des cas suspects ou confirmés. Le centre Lazaret à Niamey offre une capacité d'hospitalisation de 200 lits et des traitements gratuits à tous les patients. De nouvelles zones d'accueil pourraient être ouvertes aux patients dans les prochains jours. Ces traitements sont disponibles dans toutes les formations sanitaires du pays », a souligné le ministre de la Santé publique. Cette prise en charge, a-t-il précisé se fait avec un traitement d'antibiotique injectable, (Ceftriaxone). Et, cinq jours sont nécessaires pour guérir totalement de la maladie. Le traitement, a-t-il relevé «est gratuit et très efficace, surtout s'il est administré dès l'apparition des premiers symptômes ».

Aussi, le ministre de la Santé publique a lancé un appel à l'endroit de la population pour la fréquentation des centres de santé dès l'apparition des symptômes comme sont la fièvre, des maux de tête, des vomissements, une raideur de la nuque et, chez l'enfant très jeune, une fontanelle bombée. «Dès l'apparition d'un de ces signes, il est fortement recommandé de se rendre immédiatement au centre de santé le plus proche pour recevoir des soins. Plus vite le malade arrive au centre de santé, plus il a de chance de guérir rapidement. Le ministère de la Santé publique déconseille toute automédication », a-t-il lancé, avant de demander à toute la population de partager l'information.

A cette occasion, un représentant de la société civile, en l'occurrence M. Moustapha Kadi président de RASCONI, a annoncé de la part du groupe AL Izza un don de 2.500.000 FCFA et 1.100 doses de vaccins du groupe Rimbo, en vue d'appuyer le gouvernement dans la lutte contre la méningite. Il a aussi demandé aux autres opérateurs économiques de participer à la constitution d'un fonds dans ce sens. Il a saisi aussi l'occasion pour appeler les autorités à veiller pour éviter que des personnes en quête de gain facile ne profitent de l'occasion pour vendre les vaccins à des prix exorbitants, ou même escroquer la population. Ce à quoi le ministre de la Santé et la directrice des pharmacies ont apporté des réponses.

Répondant aux questions des journalistes, le ministre de la Santé publique a rappelé tous les efforts qui sont faits pour faire face à l'épidémie. Il a aussi apporté un rectificatif par rapport à certaines informations faisant état d'un manque de médicaments pour la prise en charge des cas. «Les médicaments de prise en charge sont disponibles dans toutes les formations sanitaires. Ce sont les vaccins qui sont insuffisants, car leur acquisition obéit à une procédure», a rectifié M Mano Aghali. Les représentants de l'OMS et de l'UNICEF au Niger, ont appuyé les propos du ministre de la Santé publique, et salué la mobilisation pour faire face à l'épidémie dont la cause est une souche qui n'avait jusque-là pas sévi au Niger.

Souley Moutari

World Food Programme | Programme Alimentaire Mondial | Programa Mundial de Alimentos | برنامج الأغذية العالمي
The Food Aid Organization of the United Nations

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RECHERCHE DE TRANSITAIRES POTENTIELS POUR LES OPERATIONS DE DOUANE ET TRANSIT DES VIVRES PAM AU NIGER ET DANS LES PAYS DE LA SOUS REGION

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Niger est à la recherche de prestataires potentiels pour effectuer les opérations de douane et de transit pour les achats régionaux depuis le point de prise en charge des marchandises (frontières) jusqu'aux entrepôts du PAM au Niger.

Les entreprises ou établissements intéressés peuvent se présenter dans les bureaux PAM de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Agadez ou Diffa pour retirer le questionnaire auprès de l'administration.

Les éventuels candidats doivent joindre les pièces administratives ou copies légalisées suivantes au dossier :
• Agrément en douane en son nom ou au nom de l'entreprise,
• Le registre du commerce en son nom ou au nom de l'entreprise,
• Une patente ou une ARF (Attestation de Régularité Fiscale) en cours de validité,
• Une lettre d'accompagnement d'une banque,

Ledit questionnaire devra être rempli, signé, cacheté et daté avant d'être déposé à la même adresse avec toutes les pièces justificatives requises jointes.
Le délai de retour du questionnaire est fixé a**u lundi 11 mai 2015 à 10h00 heure locale délai de rigueur.**

Seuls les dossiers complets de demande (réponse au questionnaire+ pièces justificatives) seront pris en considération par le comité de transport du PAM lors de l'étude des demandes.

Le PAM se réserve également le droit de demander des informations complémentaires, ainsi que de procéder à la visite des installations des prestataires avant leur intégration dans la liste restreinte du PAM.

Pour toute informatioon complémentaire, veuillez contacter l'unité logistique du PAM à Niamey
Tel: (00227) 20 72 23 20/20 72 27 26 extension 2302 ou 2306
Fax: (227)20 72 30 41-Niamey-NIGER.

World Food Programme | Programme Alimentaire Mondial | Programa Mundial de Alimentos | برنامج الأغذية العالمي
The Food Aid Organization of the United Nations

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

pour la sélection de surveillants potentiels pour inspection de vivres produits localement ou dans la sous-région

La Représentation du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Niger lance un avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de surveillants potentiels pour inspection de vivres produits localement ou dans la sous-région : céréales et légumineuses, Supplementary PP & PP doz ; et de vivres importés, riz, sucre, sel, huile, CSB, Supplementary PP & PP doz etc.
Elle voudrait, à ce propos, inviter toute entreprise jouissant du Droit Nigérien avec représentation physique au Niger et intéressée par cet appel à se présenter au Bureau de la Représentation du PAM à Niamey (Quartier Yantala, 188, Rue Y.N.12, Avenue des Djermakoyes, Commune 1), ou à Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder pour y récupérer l'invitation à soumissionner (IAS) : prestation de services d'inspection.
Ce document dûment rempli et accompagné des copies des documents administratifs certifiés ou légalisés, peuvent être déposés pendant les heures ouvrables du lundi au vendredi dans les différents bureaux du PAM cités ci-dessus.
Seuls les dossiers complets de demande (réponse à l'IAS + pièces justificatives) seront pris en compte par le comité des contrats du PAM dans le processus de référencement.
Les candidatures retenues, après évaluation, feront partie de la liste restreinte des prestataires de services d'inspection de vivres du PAM.
Le PAM se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt ou de ne présélectionner aucun des candidats. Il se réserve également le droit de demander des informations complémentaires aux entreprises présélectionnés ainsi que de visiter les installations des candidats avant de les retenir sur la liste restreinte des prestataires de services d'inspection de vivres du PAM.
Tous les documents doivent être déposés dans un bureau du PAM de votre choix avec la mention suivante : **«MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR INSPECTION DE VIVRES»**.
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **lundi 11 mai 2015 à 12 heures** dans les différents Bureaux du PAM.
Important : Le PAM ne perçoit aucun frais en liaison avec cet avis à manifestation d'intérêt. Le formulaire d'enregistrement est gratuitement fourni par le PAM dans ses différents bureaux.
Bureau du PAM B.P: 10113
Tel: (00227) 20 72 23 20/20 72 27 26
Fax: (227)20 72 30 41-Niamey-NIGER.

Marchés Publics

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE DES GRANDS TRAVAUX (DGGT)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°20/DGGT/DMP/DSP
LA FOURNITURE DE QUATRE (4) VEHICULES TOUT TERRAIN 4 X 4 DIESEL

1. Le Gouvernement de la République du Niger, a reçu des prêts de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour financer les travaux de bitumage de la route Madaoua – Bouza - Tamaské (140 km), et a l'intention d'utiliser une partie de ces prêts pour effectuer des paiements au titre dudit Marché pour **la fourniture de quatre (4) véhicules 4x4 tout terrain**. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque.
2. La Direction Générale des Grands Travaux sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel roulant ainsi que la fourniture de services connexes (immatriculation, fourniture de trousse à outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien). Les fournitures sont réparties **en un lot unique ci-après décrit : Quatre véhicules 4x4 tout terrain**
Le délai de livraison est de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification du marché approuvé. Les Fournitures seront livrées au siège de la Direction Générale des Grands Travaux, sis dans l'enceinte du Ministère de l'Equipement, Niamey Niger). Processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres décrites dans les *Directives BOAD*.
3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale des Grands Travaux et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre **8h à 17h30** et le vendredi (jours ouvrables) **de 8h à 13H heure locale**.
4. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille **(50 000)** francs CFA. Les dossiers pourront aussi être consultés à la Direction des Ressources Financières et Matériel à l'adresse ci-dessous:
Direction des Marchés Publics, Ministère de l'Équipement, BP : 235 Niamey, République du Niger, Tél / Fax. : (227) 20 72 59 26
5. Les offres doivent être rédigées en français et envoyées en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à l'adresse indiquée ci-après au plus tard **04/06/2015 à 11heures.** Les offres doivent demeurer **valides Cent Vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres. Elles doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de **1 500 000 FCFA** délivrée par une banque commerciale reconnue.
Les offres doivent parvenir en HT (le marché est exonéré des droits de douane, TVA 19%, droit d'enregistrement 5%) mais contient ARMP 1%
6 Les offres parvenues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture **le jeudi 04 juin 2015 à 11 h 30 mn** dans la salle de réunion de la Direction Générale des Grands Travaux à l'adresse indiquée ci-après:

Ministère de l'Équipement
Direction Générale des Grands Travaux
(DGGT)
Rue : Place Nelson MANDELA Étage / bureau : 2ème étage, Ville : Niamey
Code postal : 235/ Pays : Niger
Numéro de téléphone : (227) 20 72 59 26

IBRAHIM NOMAO

Marchés Publics

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE DES GRANDS TRAVAUX (DGGT)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°21/DGGT/DMP/DSP
POUR LA FOURNITURE DE TROIS (3) ORDINATEURS COMPLETS

1. Le Gouvernement de la République du Niger, a reçu des prêts de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour financer les travaux de bitumage de la route Madaoua – Bouza - Tamaské (140 km), et a l'intention d'utiliser une partie de ces prêts pour effectuer des paiements au titre dudit Marché pour **la Fourniture de trois (3) ordinateurs complets.**
2. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque.
3. La Direction Générale des Grands Travaux sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir du matériel informatique ainsi que la fourniture de services connexes (outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien). Les fournitures sont réparties **en un lot unique ci-après décrit : la Fourniture de trois (3) ordinateurs complets**
Le délai de livraison est de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification du marché approuvé. Les Fournitures seront livrées au siège de la Direction Générale des Grands Travaux, sis dans l'enceinte du Ministère de l'Equipement, Niamey Niger). Processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres décrites dans les *Directives BOAD*.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale des Grands Travaux et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre **8h à 17h30** et le vendredi (jours ouvrables) **de 8h à 13h heure locale**.
5. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille **(50 000)** francs CFA. Les dossiers pourront aussi être consultés à la Direction des Ressources Financières et Matériel à l'adresse ci-dessous:
Direction des Marchés Publics, Ministère de l'Équipement, BP : 235 Niamey, République du Niger, Tél / Fax. : (227) 20 72 59 26
6. Les offres doivent être rédigées en français et envoyées en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à l'adresse indiquée ci-après au plus tard **le jeudi 4 juin 2015 à 10 heures.** Les offres doivent demeurer **valides Cent Vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres. Elles doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de **1 500 000 FCFA** délivrée par une banque commerciale reconnue.
Les offres doivent parvenir en HT (le marché est exonéré des droits de douane, TVA 19%, droit d'enregistrement 5%) mais contient ARMP 1%
7. Les offres parvenues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture **le jeudi 04 juin 2015 à 12 h 30 mn** dans la salle de réunion de la Direction Générale des Grands Travaux à l'adresse indiquée ci-après:

Ministère de l'Équipement
Direction Générale des Grands Travaux
(DGGT)
Rue : Place Nelson MANDELA
Étage / bureau : 2ème étage,
Ville : Niamey/ Code postal : 235 Pays : Niger
Numéro de téléphone : (227) 20 72 59 26

IBRAHIM NOMAO

1ère session ordinaire du comité de pilotage du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public pour la Délivrance des Services (PCDS)

Améliorer l'exécution du budget d'investissement et renforcer les capacités de gestion des investissements publics

Le ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, M. Amadou Boubacar Cissé, a présidé, hier matin dans la salle de réunion dudit ministère, la première session ordinaire du comité de pilotage du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public pour la Délivrance des Services (PCDS). Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres du gouvernement et ceux du Comité. D'un montant global de 40 millions de dollars US, soit environ 20 milliards de francs CFA, le PCDS est entièrement financé par l'Association internationale de développement (IDA) sous forme d'aide non remboursable. La convention relative audit projet a été signée le 29 avril 2014.

Issa Moussa/ONEP

Lors de la rencontre

En ouvrant cette session ordinaire du comité de pilotage du PCDS, le ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, a dit que l'objectif de développement de ce projet consiste à renforcer les capacités de gestion des investissements publics et les processus d'évaluation des performances des fonctionnaires dans des ministères ciblés afin d'améliorer les résultats de la prestation des services. Le projet concourt aussi à la réalisation des principaux résultats du Plan de Développement Economique et Social (PDES) à travers ses quatre (4) axes stratégiques. De façon spécifique, le PCDS vise à améliorer l'exécution du budget d'investissement, à améliorer la gestion des performances des fonctionnaires des ministères ciblés, à accroître la production des cultures céréalières irriguées mais aussi à améliorer l'accès aux soins curatifs et à accroître la proportion d'enfants achevant les études primaires, en particulier les filles.

Pour, M. Amadou Boubacar Cissé la mise en œuvre du Projet est basée sur une approche novatrice de gestion de changement vers une culture de résultats à travers le financement basé sur les résultats et le renforcement de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques. «C'est donc un projet majeur et ambitieux, à la hauteur des défis que le Niger entend relever avec le précieux concours de ses partenaires. Au vu de la multitude des parties prenantes et de l'approche novatrice, l'atteinte des objectifs du PCDS va exiger d'importants efforts de dialogue, de concertation, de coordination et d'animation des acteurs de la part notamment de l'Unité de Coordination de ce projet »,a-t-il indiqué. Le ministre d'Etat au Plan de rappeler que conformément aux dispositions contenues dans l'accord de financement du projet, il est mis en place un Comité de Pilotage chargé de veiller à l'atteinte des objectifs assignés au projet et d'assurer leur conformité avec les orientations nationales. Il a assuré que ce comité de haut niveau faisant fonction d'instance supérieure d'orientation, a pour missions principales de donner les grandes orientations pour la mise en œuvre du Projet, d'approuver les rapports, les programmes de travail et le budget annuel pour la mise en œuvre du Projet et contribuer à la résolution des problèmes éventuels dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

Au cours de cette rencontre, les participants auront à examiner et à apprécier le programme de Travail et du Budget Annuels (PTBA) au titre de l'année 2015. Le budget annuel de travail proposé par l'Unité de Coordination du Projet est estimé à 3 536 210 000 Francs CFA. Le programme annuel d'activités soumis à l'appréciation des membres du comité de pilotage du PCDS qui est un programme de démarrage du Projet, se caractérise par la réalisation de toutes les acquisitions des biens et services nécessaires à l'installation et au bon fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet, le recrutement des prestataires pour l'élaboration du manuel des procédures administratives et comptables, l'audit des comptes du projet, du vérificateur indépendant en vue d'assister le Gouvernement et la Banque Mondiale dans le cadre général du suivi-évaluation de l'exécution technique du Projet, la réalisation de certaines études notamment de référence visant à déterminer les indicateurs de prestation de services dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Le programme comporte aussi la mise en place d'une cellule d'assistance et de conseil aux projets et programmes de développement, le renforcement des capacités des partenaires bénéficiaires du projet afin de faciliter la mise en œuvre de la première composante «Appui aux programmes pour améliorer la prestation des services ».

Mamane Abdoulaye

Proclamation des résultats du concours intitulé « Rayuar Karkara » sur la justice alimentaire et climatique au Niger

Plusieurs prix attribués dans les catégories télévision, radio et presse écrite

Les résultats du concours intitulé « Rayuar Karkara » en direction des professionnels des médias sur la justice alimentaire et climatique au Niger organisé par l'ONG internationale OXFAM à travers la campagne «Cultivons » ont été proclamés, lundi dernier au cours d'un cocktail de presse organisé par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) dans les jardins du Palais des Congrès de Niamey à l'occasion de la journée internationale de la presse. C'est Moustapha A. Zongoma, journaliste à la Radio Télévision Bonférey qui a remporté le premier prix catégorie Télévision, Ali Abdou, journaliste à la radio Garkoua de Maradi a raflé le premier prix catégorie radio et Ibo Abdoulaye Dady a gagné le premier prix catégorie presse écrite avec chacun deux millions de francs CFA. La cérémonie s'est déroulée en présence du Président du CSC, de la secrétaire générale du Ministère en charge de la communication, de l'ambassadeur de France au Niger, des représentants des organisations internationales et de plusieurs hautes personnalités.

Au total, le jury présidé par M. Akoli Daouel, professionnel de la communication a enregistré 21 œuvres, toutes catégories confondues. Le concours concerne, les journalistes professionnels travaillant pour le compte des médias nationaux et les œuvres en compétition doivent être produites et diffusées dans un organe de presse paraissant au Niger dans la période du 05 décembre 2014 au 03 avril 2015. Elles doivent aussi être réalisées en langue française ou en langues nationales. Le concours ouvert aux professionnels des médias autour d'un certain nombre de thématiques axées sur la problématique de la justice alimentaire et climatique montre l'intérêt que porte Oxfam aux médias. En catégorie télévision, le premier prix de deux millions de francs CFA est allé à la télévision Bonférey pour le reportage du journaliste Moustapha A. Zongoma intitulé «Promotion des produits agro-sylvo-pastoraux au Niger : cas du Moringa ». Le deuxième prix d'un montant de un million cinq cent mille francs CFA a été remporté par Amadou Oumarou de Bonférey pour son reportage intitulé « Collecte et transformation du lait ». Le troisième prix d'un million de francs CFA est revenu à la télévision Africable Niger pour un reportage de Sarki Aboubacar sur « la transformation des produits locaux par les femmes rurales : exemple du groupement de la commune de Falwel ». Il faut noter que tous les prix dans chaque catégorie sont identiques.

En ce qui concerne la catégorie Radio, tous les deux prix ont été raflés par la radio Garkoua de Maradi. Le premier prix a été remporté par le journaliste Ali Abdou pour son reportage intitulé : « l'accès des femmes à la terre ». Quant au deuxième prix, il est revenu au journaliste Mahamadou Mamane qui a réalisé un reportage sur « Production du Moringa sur le périmètre irrigué de Djiratawa ». Le troisième prix n'a pas été attribué pour des raisons de règlement du concours.

Pour la catégorie presse écrite, le premier prix est attribué au journal Label-Sahel pour un article du journaliste Ibbo Daddy Abdoulaye intitulé : « Soja, un aliment sain aux dessous insoupçonnés ». Le deuxième prix est remporté par Mme Zeinabou Gaoh, journaliste à l'ONEP pour son reportage intitulé, « la transformation du riz en couscous « Myra ». Enfin, c'est le journaliste Ousmane Dambadji qui a gagné le troisième prix pour son reportage « l'accès des femmes au foncier agricole » publié dans le journal la Source.

Seini Moussa ONEP

Le représentant de Zeinabou Gaoh ONEP recevant le prix

En proclamant les résultats, le jury a rappelé les critères du concours et a formulé des recommandations en demandant à Oxfam de pérenniser l'organisation du concours «Rayuar Karkara», de soutenir la création d'un réseau de journalistes et le renforcement de leur capacité pour leur meilleure implication dans la promotion des activités du secteur rural et d'encourager et appuyer les organes de presse à accorder plus d'espace aux activités du monde rural.

Il faut enfin souligner que l'ONG Oxfam et ses partenaires entreprennent des actions fortes et généreuses dans 45 pays dont le Niger, avec comme objectif, de construire notamment un monde où l'idéal de faim zéro. C'est de cela que participent les activités de la campagne « Cultivons », menées, depuis le 15 mars 2013 au Niger, par Oxfam et 28 Organisations de producteurs, éleveurs et de la société civile. L'objectif recherché à travers cette démarche pertinente et innovante vise essentiellement à faire en sorte que le droit à l'alimentation suffisante et de qualité devienne une réalité au Niger.

Seini Seydou Zakaria

World Food Programme | Programme Alimentaire Mondial | Programa Mundial de Alimentos | برنامج الأغذية العالمي
wfp.org/fr
The Food Aid Organization of the United Nations

AVIS DE VACANCE DE POSTE NER/2015/FT-001

Les candidatures féminines sont fortement encouragées

Titre :	**LSA**
Type de contrat :	**Fixed Term (FT)**
Durée :	**Un (01) an**
Grade :	**GS5**
Unité :	**Sécurité**
Nombre de postes à pourvoir :	**1**
Lieu d'affectation:	**Diffa (01)**
Date de clôture :	**17 mai 2015**

Cadre Organisationnel :
Sous la supervision générale du Chargé de la Sécurité, le Local Security Assistant (LSA) assiste le Responsable de la Sécurité dans la mise en œuvre des opérations de sécurité et toutes les questions relatives à la gestion de la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies dans la région de Diffa.

Responsabilités principales :
• Assister le Chargé de la Sécurité dans la collecte, l'actualisation et la communication des informations concernant la situation sécuritaire dans la Région d'affectation.
• Assister le Chargé de la Sécurité pour maintenir à jour le Plan de Sécurité, notamment l'actualisation des listes du personnel ;
• Assister le Chargé de la Sécurité dans l'évaluation des normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS) pour les Régions et lui rendre compte du niveau d'exécution pour chaque agence implantée au lieu d'affection;
• Aider à la déclaration des incidents de sécurité affectant le personnel du PAM et des Nations Unies, leurs dépendants et les sous-bureaux ;
• Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité dans les résidences/domiciles à l'attention du personnel en poste au lieu d'affectation;
• Aider à assurer le Minimum Operationing Residential Security Standards (MORSS) ;
• Fournir une assistance administrative générale au Chargé de la Sécurité sur toutes les questions liées à la gestion de la sécurité du personnel et des biens du PAM ;
• Procéder à l'évaluation de la situation sécuritaire de la Région, assurer la collecte adéquate et la vérification des informations de sécurité qui pourront être nécessaires à une analyse correcte des risques et menaces par le Chargé de la Sécurité du pays ;
• Entretenir des contacts réguliers avec les chefs d'ilots de la région ;
• Assurer le secrétariat des réunions ASMT et préparer les comptes rendus à l'attention du Chargé de la Sécurité ;
• Assurer la liaison et la coordination avec les services de sécurité de l'Administration locale ;
• Assurer toutes autres tâches requises par le Chargé de la Sécurité, le Conseiller en Sécurité (SA) ou l'Agent Habilité.

Résultats attendus
- Protection des personnes et des biens ;
- Élaboration et mise en œuvre des plans et procédures de sécurité et d'urgence ;
- Suivi global des services de sécurité effectués efficacement par l'anticipation et la résolution des problèmes ;
- Fournir des recommandations sur l'amélioration des services de sécurité;
- Gestion des bases de données ainsi que leur mise à jour;
- Formation du personnel de sécurité, doté d'un équipement de sécurité ;
- Connaitre les procédures et règlements régissant la sécurité ;
- Mise à jour de la base de données de sécurité ;
- Élaboration des rapports fiables sur la sécurité du pays, les incidents, les activités quotidiennes et les statistiques.

Facteurs de réussite
Démontrer une capacité à superviser le personnel de sécurité; capacité à résoudre les conflits entre le personnel de sécurité. Excellentes compétences en rédaction et capacité à communiquer clairement les faits; capacité à coordonner les diverses activités de sécurité et à formuler des recommandations pour des améliorations. Capacité à fournir des rapports fiables et précis avec des statistiques.

Qualifications
Etre de nationalité nigérienne.
Education: Avoir au minimum un BEPC ; tout diplôme d'études universitaires serait un atout
Expérience: Avoir au moins 5 d'expérience en matière de sécurité au sein de l'une des composantes des Forces de Défense et de Sécurité : (Police, Gendarmerie, Armée)

Connaissance : expérience prouvée en sécurité, en gestion de données et en système de vidéo surveillance. Bonne connaissance du climat social et politique du pays. Savoir utiliser les détecteurs de métaux et autres équipement de sécurité. Avoir de bonnes connaissances en matière de communication HF et VHF, et fonctionnement radio;

Compétences : Être physiquement apte ;Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (maitrise des logiciels courants : traitement de texte, tableur, PowerPoint, internet) ; Avoir un esprit d'équipe et de relation publique ; Être de bonne moralité et avoir le sens de la transparence et de la rigueur dans la gestion ; Une expérience antérieure sur les problèmes de gestion de sécurité avec le Système des Nations Unies ou une ONG internationale serait un atout ;Être titulaire d'un permis de conduire valide ; Être disponible à travailler même les jours de repos et à effectuer des déplacements vers d'autres régions du pays ;
Langue : Excellente maîtrise du Français et bonne connaissances en Anglais. Bonne connaissance des Langues locales.

COMPOSITION DU DOSSIER :
Les pièces suivantes doivent figurer dans le dossier :
• Un curriculum Vitae
• Une lettre de motivation

Le dossier complet sera envoyé à l'adresse email niamey.HR@wfp.org au plus tard le 17 mai 2015 à 17h30mn avec la mention en objet du mail « Avis de vacance au poste de LSA Diffa FT5 ».
Tout dossier incomplet sera rejeté.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
Prière ne pas envoyer une même candidature doublement.

World Food Programme | Programme Alimentaire Mondial | Programa Mundial de Alimentos | برنامج الأغذية العالمي
wfp.org/fr
The Food Aid Organization of the United Nations

AVIS DE VACANCE DE POSTE NER/2015/SC-006

Les candidatures féminines sont fortement encouragées

Titre :	**LSA**
Type de contrat :	**Service Contract (SC)**
Durée :	**Un (01) an**
Grade :	**SC5**
Unité :	**Sécurité**
Nombre de postes à pourvoir :	**1**
Lieu d'affectation:	**Zinder(01)**
Date de clôture :	**17 mai 2015**

Cadre Organisationnel :
Sous la supervision générale du Chargé de la Sécurité, le Local Security Assistant (LSA) assiste le Responsable de la Sécurité dans la mise en œuvre des opérations de sécurité et toutes les questions relatives à la gestion de la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies dans la région de Zinder. Le Local Security Assistant couvrira également les Sous Bureaux de Tahoua et Maradi.

Responsabilités principales :
• Assister le Chargé de la Sécurité dans la collecte, l'actualisation et la communication des informations concernant la situation sécuritaire dans la Région d'affectation.
• Assister le Chargé de la Sécurité pour maintenir à jour le Plan de Sécurité, notamment l'actualisation des listes du personnel;
• Assister le Chargé de la Sécurité dans l'évaluation des normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS) pour les Régions et lui rendre compte du niveau d'exécution par chaque agence implantée au lieu d'affection;
• Aider à la déclaration des incidents de sécurité affectant le personnel du PAM et des Nations Unies, leurs dépendants et les sous-bureaux ;
• Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité dans les résidences/domiciles à l'attention du personnel en poste au lieu d'affectation ;
• Aider à assurer le Minimum Operationing Residential Security Standards (MORSS) ;
• Fournir une assistance administrative générale au Chargé de la Sécurité sur toutes les questions liées à la gestion de la sécurité du personnel et des biens du PAM ;
• Procéder à l'évaluation de la situation sécuritaire de la Région, assurer la collecte adéquate et la vérification des informations de sécurité qui pourront être nécessaires à une analyse correcte des risques et menaces par le Chargé de la Sécurité du pays ;
• Entretenir des contacts réguliers avec les chefs d'ilots de la région;
• Assurer le secrétariat des réunions ASMT et préparer les comptes rendus à l'attention du Chargé de la Sécurité ;
• Assurer la liaison et la coordination avec les services de sécurité de l'Administration locale ;
• Assurer toutes autres tâches requises par le Chargé de la Sécurité, le Conseiller en Sécurité (SA) ou l'Agent Habilité.

Résultats attendus:
- Protection des personnes et des biens ;
- Élaboration et mise en œuvre des plans et procédures de sécurité et d'urgence ;
- Suivi global des services de sécurité effectués efficacement par l'anticipation et la résolution des problèmes ;
- Fournir des recommandations sur l'amélioration des services de sécurité ;
- Gestion des bases de données ainsi que leur mise à jour;
- Formation du personnel de sécurité, doté d'un équipement de sécurité ;
- Connaitre les procédures et règlements régissant la sécurité;
- Mise à jour de la base de données de sécurité ;
- Élaboration des rapports fiables sur la sécurité du pays, les incidents, les activités quotidiennes et les statistiques.

Facteurs de réussite :
Démontrer une capacité à superviser le personnel de sécurité; capacité à résoudre les conflits entre le personnel de sécurité. Excellentes compétences en rédaction et capacité à communiquer clairement les faits; capacité à coordonner les diverses activités de sécurité et à formuler des recommandations pour des améliorations. Capacité à fournir des rapports fiables et précis avec des statistiques.

QUALIFICATIONS :
Etre de nationalité nigérienne.
Education: Avoir au minimum un BEPC ; tout diplôme d'études universitaires serait un atout.
Expérience: Avoir au moins 5 d'expérience en matière de sécurité au sein de l'une des composantes des Forces de Défense et de Sécurité : (Police, Gendarmerie, Armée).
Connaissance: Expérience prouvée en sécurité, en gestion de données et en système de vidéo surveillance. Bonne connaissance du climat social et politique du pays. Savoir utiliser les détecteurs de métaux et autres équipement de sécurité. Avoir de bonnes connaissances en matière de communication HF et VHF, et fonctionnement radio.
Compétences : Être physiquement apte ;Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (maitrise des logiciels courants : traitement de texte, tableur, PowerPoint, internet) ; Avoir un esprit d'équipe et de relation publique ; Être de bonne moralité et avoir le sens de la transparence et de la rigueur dans la gestion ; Une expérience antérieure sur les problèmes de gestion de sécurité avec le Système des Nations Unies ou une ONG internationale serait un atout ;Être titulaire d'un permis de conduire valide ; Être disponible à travailler même les jours de repos et à effectuer des déplacements vers d'autres régions du pays.
Langue : Excellente maîtrise du Français et bonne connaissances en Anglais. Bonne connaissance des Langues locales.

COMPOSITION DU DOSSIER :
Les pièces suivantes doivent figurer dans le dossier :
• Un curriculum Vitae
• Une lettre de motivation

Le dossier complet sera envoyé à l'adresse email niamey.HR@wfp.org au plus tard le 17 mai 2015 à 17h30mn avec la mention en objet du mail « Avis de vacance au poste de LSA Zinder SC5 » .Tout dossier incomplet sera rejeté.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
Prière ne pas envoyer une même candidature doublement.

Tillabéri/Cérémonie d'intronisation du nouveau Chef de canton de Namaro

Elhadji Hamani Boucari Abdoulmoumouni Maiga, investi dans ses fonctions à la tête du canton

Elu il y a quelques semaines par la population du canton qui l'a investi de sa confiance face à plusieurs autres candidats en lice, le nouveau chef de canton de Namaro, Elhadji Hamani Boucari Abdoulmoumouni Maiga, a été intronisé, le samedi 2 mai dernier, dans la commune de Namaro, au cours d'une fête grandiose. Cette cérémonie présidée par le Gouverneur de la région de Tillabéri, M. Diabiri Assimiou, a été rehaussée par la présence de plusieurs personnalités parmi lesquelles le président de l'Assemblée nationale, SEM. Amadou Salifou, le Premier ministre, SE. Brigi Rafini, l'ancien Chef d'Etat, le Général de Corps d'Armée Djibo Salou, ainsi que des honorables Chefs traditionnels.

De même les ressortissants du canton n'étaient pas en reste. En effet, ils étaient nombreux venus des quatre (4) coins du pays à répondre à l'invitation pour l'intronisation du nouveau Chef de canton de Namaro, Elhadji Hamani Boucari Abdoulmoumouni Maiga. Ce fût l'occasion pour les participants de revisiter les profondeurs des valeurs culturelles songhay à travers des manifestations culturelles et artistiques.

Plusieurs allocutions ont marqué la cérémonie d'intronisation. Il s'agit notamment de celle du gouverneur de la région de Tillabéri, M. Diabiri Assimiou, qui a d'abord transmis au nouveau chef de canton les salutations du Président de la République, SE. Issoufou Mahamadou, ainsi que celles du Premier ministre, Chef du Gouvernement, SE. Brigi Rafini. Le Gouverneur de la région s'est particulièrement réjoui de la forte mobilisation des populations de Namaro. A cet effet le gouverneur de la région a indiqué que cette cérémonie d'intronisation du nouveau chef de canton de Namaro est la confirmation du choix des populations du canton de Namaro et de la confiance qu'elles ont placée en leur chef.

L'honorable Elhadji Hamani Boucari Abdoulmoumouni Maiga

DR

A ce titre, M. Diabiri Assimiou a-t-il invité l'ensemble de la population du canton de Namaro à apporter leur concours et son soutien sans faille à leur frère investi dans les hautes fonctions de Chef de canton, afin de lui permettre à bien accomplir sa mission.

A l'endroit du nouveau chef de canton de Namaro Elhadji Hamani Boucari Abdoulmoumouni Maiga, le Gouverneur Diabiri Assimiou lui a demandé d'entretenir des relations courtoises avec les autorités, faire preuve de dévouement et de sacrifice dans l'exercice des ses fonctions.

Lors de la cérémonie d'intronisation

DR

Auparavant, le président du comité d'organisation, M. Younoussa Hamani Boucari Maiga, a dans son mot souhaité la bienvenue à Namaro à tous et à toutes. Il a également souhaité une longue vie à l'honorable chef de canton. Pour leur part, les chefs traditionnels de l'Adar et de Hamdallaye ont pour leur part prodigué de sages conseils à Elhadji Hamani Abdoulmoumouni Boucari Maiga.

Quant au représentant des candidats malheureux, il a solennellement déclaré, au nom de tous les autres candidats, que le nouveau chef de canton reste et demeure leur chef et ils travailleront dans l'unité pour le développement du canton

Elhadji Abdoulmoumouni Hamani Boucari Maiga nouveau chef de canton de Namaro aura alors désormais la lourde tâche d'être un unificateur, un rassembleur, un conciliateur, un homme de neutralité, de justice sociale et à l'écoute des administrés.

Zakari Mamane
ONEP/Tillabéri

Lancement des travaux de récupération de 150 ha de terres dégradées dans la commune rurale de Tondikiwindi (Tillabéri)

Créer des emplois ruraux et soutenir la résilience des populations

Le préfet du département de Ouallam a procédé, la semaine dernière, sur le plateau de Bangou Tondi dans la commune rurale de Tondikiwindi, au lancement des travaux de récupération de 150 ha de terres dégradées. La cérémonie s'est déroulée en présence du maire de Tondikiwindi, des autorités coutumières et de plusieurs invités. Financés par le Projet de gestion des risques de catastrophe et de développement urbain (PGRC-DU), ces travaux seront exécutés par l'Ong AJRD.

Le site objet de la présence opération est situé sur le plateau de BangouTondi et est rattaché au village de CEWANE. Il a une vocation sylvo-pastorale et se trouve dans un état de dégradation très avancée avec très peu de végétation. Ce qui l'expose à toutes les formes d'érosion surtout dans les versants où les risques d'inondation sont élevés menaçant les infrastructures et les champs en aval. Les travaux prévus consisteront à la réalisation de banquettes sur 150 ha, suivie de l'ensemencement avec des herbacées et la plantation des espèces ligneuses à valeurs écologiques et économiques avérées. Environ 37.754. 226 FCFA dont 26 361 050 FCFA sont destinés aux populations (soit plus de 70% du montant global) et 18 915 000 FCFA au titre de cash transfert, seront injectés pour l'exécution de ces travaux. La mise en œuvre de ces activités vise à inverser les tendances de la dégradation des terres et la création d'emplois temporaires et contribuera à insuffler une dynamique à l'économie locale.

Procédant au lancement des travaux, le préfet du département de Ouallam, M. Inoussa Nakandé, a salué la clairvoyance des autorités de la 7ème République qui ont pris une telle initiative suite aux fortes inondations de 2012. ''Permettez-moi de témoigner au nom de la population du Zarmaganda et au mien propre, toute notre gratitude à l'endroit des autorités de la 7ème République et des partenaires au développement pour les appuis constants qu'ils ne cessent d'apporter à notre population'', a déclaré M. Inoussa Nakandé.

Pour rappel, le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU) a été initié par le gouvernement nigérien avec l'appui financier de la Banque Mondiale et du fonds pour l'Environnement Mondial, en réponse aux inondations de 2012 qui ont considérablement endommagé les infrastructures socio-économiques de base et les périmètres irrigués le long du fleuve Niger et de la Komadougou, et causé des dégâts importants (16.430 ménages sinistrés soit 547 521 personnes affectées dont 102 pertes en vies humaines, ainsi que des milliers d'hectares de terres de cultures),

Lors du lancement des travaux

DR

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la résilience au Niger grâce à un certain nombre d'interventions liées à la maîtrise des inondations et au renforcement des capacités du gouvernement à répondre rapidement et efficacement en situation de crise ou d'urgence éligible. De façon spécifique le PGRC-DU vise à réhabiliter les infrastructures et améliorer les moyens de subsistance grâce à des programmes efficaces et durables, à améliorer les capacités de gestion des risques de catastrophes et à traiter les risques en amont dans les bassins versants qui représentent une menace pour les zones urbaines et les communautés rurales.

Le PGRC-DU a opté pour l'approche faire-faire dans la mise en œuvre de ses actions. C'est ainsi qu'il a signé des contrats de prestation avec des ONG, (spécialisées dans le domaine de la récupération des terres dégradées, pour la mise en œuvre de ces activités au niveau de 39 communes sur les 63 touchées par le Projet dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéri et Niamey, fil prévu de toucher 19 communes de la région de Tillabéri dont celle de Tondikiwindi dans le département de Ouallam. C'est dans ce cadre que l'ONG «AJRD» a été retenue pour l'appui à la mise en œuvre des travaux du traitement du plateau de Bangou Tondi dans la Commune Rurale de Tondikiwindi.

Siradji Sanda

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT,
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE/ DIVISION ETUDES ET PROJETS

Avis d'Appel d'Offres National

N° 003/2015/MUL/SG/DGCA/DA/DRFM/DMP

Dans le cadre de l'exécution des **Travaux Complémentaires de Construction des Boutiques Internes du Marché Central de Maradi** sur financement du Budget National, Le **Ministère de l'Urbanisme et du Logement,** lance un Appel d'Offres pour l'exécution des dits Travaux.

1. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration **(voir détails dans instructions aux soumissionnaires)** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judicaire

2. Les travaux seront financés sur le Budget National et divisés en Cinq (05) lots distincts.

Lot N°1 :- Construction de Treize (13) blocs des boutiques de type T3

Lot N°2 : - Construction de Treize (13) blocs des boutiques de type T3;

Lot N°3 : - Construction de Dix (10) blocs des boutiques de type T5;

Lot N°4 : - Construction de Six (06) blocs des boutiques de type T5;

- Construction de Quatre (04) blocs des boutiques de type T6;

- Construction de Deux (02) blocs des boutiques de type T7;

Lot N°5 : - Travaux complémentaires du Pavage (interne) du Marché Central de Maradi.

3. Les candidats peuvent soumissionner **à tous les lots**, toutefois, un candidat ne peut prétendre qu'à **un seul lot**.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires ou consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.**

Le délai d'exécution est de **huit (8) mois.**

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, à partir du 06 /05/2015 auprès de la **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement** moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent Cinquante mille (150.000) Francs CFA**.

6. Les offres présentées en **un original** et **cinq (5)** copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de l'offre d'un montant **équivalent à 2% du montant de l'offre Toutes Taxes Comprises (TTC)** devront parvenir ou être remises à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement au plus tard le lundi 08 juin 2015 à 09 heures, heure locale**.

L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 10 heures, heure locale dans la salle de réunion du Ministère de l'Urbanisme et du Logement (au 1er étage)** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le Maître d'Ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier du candidat.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de 120 jours à compter de la date de remise des offres.

9. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Ministre de l'Urbanisme et du Logement

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT,
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA REHABILITATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT

Avis d'Appel d'Offres National

N° 004/2015/MUL/SG/DGCA/DERPIE/DMP/DSP

Dans le cadre **de l'exécution des travaux de réhabilitation de l'Inspection Générale des Finances**, au titre de l'exercice 2015, sur financement du Budget National, Le **Ministère de l'Urbanisme et du Logement,** lance un Appel d'Offres pour l'exécution des dits Travaux.

1. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration **(voir détails dans instructions aux soumissionnaires)** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judicaire.

2. Les travaux seront financés sur le Budget National et en lot unique.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.**

Le délai d'exécution est de **cinq (05) mois.**

4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, à partir du 06/05/2015 auprès de la **Direction des Marchés Publics et de la Délégation des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement** moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Deux cent mille (200.000) Francs CFA**.

5. Les offres présentées en un **original** et **cinq (5)** copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de l'offre d'un montant **équivalent à 2% du montant de l'offre Toutes Taxes Comprises (TTC)** devront parvenir ou être remises à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement au plus tard le 05 /06/2015 à 09 Heures, heure locale**.

L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 10 heures, heure locale dans la salle de réunion du Ministère de l'Urbanisme et du Logement (au 1er étage)** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le Maître d'Ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier du candidat.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de 120 jours à compter de la date de remise des offres.

8. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Ministre de l'Urbanisme et du Logement

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE
DIRECTION DE L'ELECTRICITE
DIRECTION SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES AU NIGER SIEIN

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Energie et du Pétrole à l'honneur de porter à la connaissance du Public que conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté n°000046/MME du 07 mai 2001, les personnes dont les noms suivent reçoivent le certificat d'agrément (simple, général et société) pour la réalisation des installations électrique intérieures au Niger au titre de l'année 2014, il s'agit pour :

I. **LA REGION DE NIAMEY**

A. Certificat d'Agrément Simple

1. Abdoulaye Garba né le 14/06/1974 à Niamey, 97 87 79 25
2. Insa Issoufou Moussa né le 3/11/1976 à Konni (Tahoua), 96 99 43 37/90337644
3. Abdoulaye Balla Oubandawaki né le 03/07/1979 à Niamey, 96 96 36 98
4. Issoufou Tahirou né le 12/12/1986 à Niamey, 96 50 82 08

II. **LA REGION DE MARADI**

B. Certificat d'Agrément Simple

1. Moussa Sani né le 21/12/1971 à Maradi, 90 79 89 77
2. Issoufou Miko né vers 1959 à Bazaga (Konni), 96 69 29 96
3. Mahaman Salissou Mamane né le 01/02/1981 à Maradi, 96 13 79 15
4. Sani Laouali né 13/11/1960 à Maradi, 96 28 65 26
5. Adam Mahaman Salissou né le 30/07/1982 à Maradi, 96 66 62 90
6. Ibrahim Yacouba né vers 1986 à Maradi, 96 05 75 06

III. **LA REGION DE ZINDER**

C. Certificat d'Agrément Simple

1. Hamza Moussa Salissou né le 29/09/1974 à Zinder, 96 47 61 18
2. Nanzir Issa Bouzou né vers 1976 à Zinder, 96 11 69 17
3. Ali Hassane Manzo né le 5/01/1984 à Zinder, 96 23 86 48 / 90 56 85 61

D. Certificat d'Agrément Société

1. Société SEMEF, 96445238/90122263

IV.LA REGION DE TAHOUA

E. Certificat d'Agrément Simple

1. Abdoulahi Hamza Mamane né le 17/08/1978 à Niamey, 90 83 46 93
2. Tidjani Amadou né le 11/02/1980 à Magaria (Zinder), 96 09 03 57
3. Abdoulnassir Zakou né le 11/06/1983 à Tahoua, 96 53 33 06
4. Abdoulrahim Maman Sani Alassane né le 28/05/1988 Konni, 96 13 14 46
5. Mahamadou Oumarou né vers 1983 à Barébari (Doutchi), 94 61 85 60
6. Moustapha Issoufou Moussa né vers 1980 à Tahoua, 96 02 26 46
7. Nouhou Amadou Tidjani né vers 1989 à Magaria (Zinder), 97 84 80 83
8. Rabiou Adamou né le 23/09/1982 à Maradi, 96 17 68 78

V. LA REGION D'AGADEZ

F. Certificat d'Agrément Simple

1. Abdoulkader Liman Kader né le 24/07/1972 à Agadez, 96 49 58 22
2. Abdourahamane Tanko né vers 1980 à Agadez, 96 08 23 95
3. Daouda Hassane né le 01/01/1989 à Agadez, 94 73 76 83
4. Mahaman Oumma Abdou né le 02/04/1988 à Agadez, 96 36 67 98
5. Aboubé Alassane né vers 1984 à Agadez, 96 16 98 88
6. Kader Chaîbou né le 10/11/1983 à Agadez, 96 54 06 90

G. Certificat d'Agrément Général

1. Abdou Balla né vers 1958 à Agadez, 96899144
2. Moustapha Madjidou né le 26/10/76 à Agadez, 96 59 79 78
3. Adam També né vers 1966 à Tagazar (Agadez), 96 08 42 87
4. Sani Elh Ali né vers 1969 à Agadez, 94 26 05 30
5. Ismael Ibrahim Akambo né le 27/02/1976 à Agadez, 96 05 07 22

VI.LA REGION DE TILLABERY

H. Certificat d'Agrément Simple

1. Soumana Larabou né vers 1979 à sona, 96 26 05 71
2. Abdoul Razak Hamidou né le 15/01/1968 à Tillabéry, 98 55 55 99

Le Directeur du Projet SIEIN
AMADOU KARIMOU

NCBA CLUSA
The National Cooperative Business Association • CLUSA International

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour la Résilience et la croissance Economique au Sahel(REGIS-ER),financé par L'Agence Américaine de développement (USAID), ONG CLUSA/REGIS-ER lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture des semences et des engrais

Semences

Semences	Variétés	Génération	Quantité en Kg
Mil	HKP	R1	4300
Sorgho	Mota Maradi	R1	900
Oseille (hibiscus/rosell)	Sadoré	R1	155
Gombo	Konni	R1	420
Niebé	ISV 128	R1	6000
Senna	Sadoré	R1	120

Engrais :

Engrais	Variété	Quantité kg
NPK	15-15-15	22000
Urée	Urée	22000

:
La participation à concurrence est ouverte à toute personne physique ou morale en règle vis-à-vis de l'administration fiscale pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

Les fournisseurs ont la possibilité de soumissionner pour les marchandises dont ils disposent.Les offres seront déposées directement au siège du projet dans des enveloppes scellés **au plus tard le mardi 12 mai 2015** à l'adresse suivante :

Projet REGIS-ER
Boulevard Mali Béro, Quartier Issa Béri
Rue Issa Béri 73 N°90, Parcelle L Ilot 2120
Tél: 20 35 16 48

Merci de déposer vos propositions avec les échantillons pour des tests de germination.

Apres livraison toutes les semences feront l'objet de test de germination afin de s'assurer de leur qualité.

Les semences livrées qui ne répondent pas aux normes exigées par le projet seront renvoyées aux fournisseurs pour non conformité.

Les offres reçues après le délai fixé seront systématiquement rejetées.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **30 jours** à compter de la date de remise des offres.

Le Chef de projet
John Heermans

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU NIGER
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSC/T)

Avis d'Appel d'Offres National N°0002/INRAN/2014

Relatif à la fourniture des EQUIPEMENTS POUR LE LABORATOIRE DE BIOTECHNOLOGIES végétales

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans les journaux: **Le Sahel n° 8740** du 12 juin 2014 et **le Sahel Dimanche n° 1596** du 13 juin 2014.
2. L'INRAN invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture en :
• Lot unique **: EQUIPEMENTS POUR LE LABORATOIRE DE BIOTECHNOLOGIES VEGETALES (Voir détail dans les spécifications techniques).**
-Référence de publication :
DAOO, N°0002/2014/INRAN ;
- **Procédure** : Appel d'Offres Ouvert National ;
- Financement : Budget 2014 / INRAN / Trésor national ; **Rubrique** : 5548462810000011122410

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres, à partir du **mardi 18 novembre 2014,** auprès du Service des Marchés de la Direction des Ressources Financières (DRF) de l'INRAN sis corniche Yantala entre **9 heures et 16 heures.**
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, à partir du **mardi 18 novembre 2014** auprès de la Direction des Ressources Financières (DRF) de l'INRAN et **moyennant paiement d'un montant non remboursable de soixante quinze (75 000) francs CFA.**
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en **un (1) original et quatre (4) copies,** conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de deux pour cent (2%) du montant de l'offre en francs CFA (tel que spécifié aux DPAO), sous forme de caution bancaire, devront parvenir ou être remises à la Direction des Ressources Financières (DRF) de l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), siège social sis Corniche Yantala, BP : 429 Niamey, Tel : 20 72 53 89 le **mardi 23 décembre 2014** à **10 heures 00** (spécifiées aux DPAO).
8. L'ouverture des plis aura lieu le **mardi 23 décembre 2014 à 10 heures 00** (précisées aux DPAO) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **cent vingt (120) jours** «Tel que spécifié aux DPAO «, à compter de la date de remise des offres. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général de l'INRAN
Dr Aboubacar ICHAOU

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE SEPT NOVEMBRE
ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel : 20.74 1 2 64, (non loin de TOUTELEC NIGER S.A)
Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle N° E **d'une superficie de trois cent cinquante (350) mètres carrés de l'îlot N 9471** du Lotissement **SAGA GOROU** au nom de **Monsieur DJIBRILLA ALFARI.**
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude ***Maître SOULEYMANE GARBA,*** Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167,Tel : 20.74 1264 ou au service des affaires domaniales de la Ville de Niamey.
Pour Avis LE NOTAIRE Maître SOULEYMANE GARBA

AVIS DE PERTE

L'an deux mille quinze et le trente et un mars
Etude de Maître Souleymane *Garba,* notaire à la résidence de Niamey (NIGER),
Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel : 20.74 1 2 64, (non loin de TOUTELEC NIGER S.A)
Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle N° **F sise à Niamey de l'îlot N° 10949** du Lotissement **KALLEY PLATEAU II** au nom de **MOUSSA AROUNA.**
Prière à toute personne qui l'aurait retrouver de bien vouloir le déposer à l'Etude de ***Maître SOULEYMANE GARBA,*** Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel : 20.74 1264 ou au service des affaires domaniales de N'Dounga.
Pour Avis Le Notaire *Maître SOULEYMANE GARBA*

ETUDE. DE MAITRE RAMATOU M. WANKOYE NOTAIRE, Rue du Château Neuf
B.P 10339- Tel/Fax : 20. 74.01.50 E-Mail : **wank@intnet.ne** Niamey - Niger

SOCIETE «ALLEGIANCE AIR NIGER» SA

INSCRIPTION MODIFICATIVE PORTEE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

IMMATRICULATION N° NI- NIA- 2014- B 2710

Dénomination sociale. «ALLEGIANCE AIR NIGER» par abréviation « AAN »
Forme sociale : Société Anonyme avec Administrateur Général
Montant du capital social : 10.000,000 F CFA
Siège social/ Niamey, AEROPORT DIORI HAMANI, Zone Aviation Générale ;
RCCM : NI- NIA- 20 U- » 2710 du 17 *W* 2014
Publication de l'avis de constitution de la société SAHEL QUOTIDIEN N° 8797 du 23/09/2014 à Niamey.
Modification :
Par décisions prises en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 Février 2015, les actionnaires de la société «ALLEGIANCE AIR NIGER » S.A ont procédé à un changement de dénomination de leur société.
Par suite de ce changement :
1) La dénomination de la société est désormais «ALPHA AVIATION NIGER » par abréviation AAN;
2) Les statuts de la société se trouvent modifiés.
Deux (2) expéditions des statuts et autres actes modificatifs de la société ont été déposées au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, et une inscription modificative a été réalisée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 22 avril 2015, sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2015-M 1518**

POUR AVIS : LE NOTAIRE

Déjeuner de presse de la Croix Rouge

Des échanges sur les principes fondamentaux et l'action du Mouvement au Niger

En prélude à la journée mondiale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge commémorée le 8 mai de chaque année, le Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge a offert, hier, un déjeuner de presse dans la Salle Croix du Sud de l'hôtel Gaweye de Niamey. C'était l'occasion pour le chef de la délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) M. Lucas Petridis, le représentant pays de la Fédération Internationale de la Croix Rouge M. Pierre Kana et le président de la Croix Rouge Nigérienne M. Ali Bandiaré de s'entretenir avec les journalistes sur les questions relatives aux sept (7) principes fondamentaux ainsi que les actions du Mouvement de la Croix Rouge et Croissant Rouge au Niger, et dans la région de Diffa en particulier au regard de la situation qui prévaut dans cette partie du pays.

Le Mouvement International de la Croix Rouge et Croissant Rouge comprend le CICR, la FICR et les Sociétés Nationales Croix Rouge et Croissant rouge. Le thème retenu pour commémorer la journée mondiale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge est «Nos principes en action». Au Niger, le CICR, la FICR, la Croix Rouge Nigérienne et d'autres Sociétés Nationales comme la Croix Rouge irlandaise, la Croix Rouge Espagnole, la Croix Rouge française, la Croix luxembourgeoise, le Croissant Rouge d'Iran et le Croissant Rouge qatari mettent leurs efforts en commun en vue de soulager les souffrances des populations affectées par le conflit armé ainsi que les catastrophes naturelles et d'autres urgences humanitaires.

Dans son mot introductif, le président de la Croix Rouge Nigérienne (CRN) M. Ali Bandiaré s'est d'abord penché sur les sept (7) principes fondamentaux de la Croix Rouge et Croissant Rouge qui sont Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité. Notons que ces principes fondamentaux ont été proclamés à Vienne en 1965. M. Ali Bandiaré a par ailleurs rappelé que le 50ème anniversaire des principes fondamentaux offre l'opportunité pour échanger sur l'impact et leur pouvoir de transformation sur les vies de personnes. Les besoins humanitaires et le contexte dans lequel ils interviennent sont de plus en plus complexes. En outre, le président de la Croix rouge nigérienne a apporté d'amples explications concernant les sept (7) principes fondamentaux qui selon lui, ont joué un rôle important dans le monde depuis leur adoption.

Des actions significatives ont été menées par le Mouvement International afin d'alléger les souffrances des populations dans les zones en conflits armés et celles touchées par les catastrophes naturelles. Le soutien du Mouvement a permis de répondre aux besoins immédiats des populations concernées en vue de vivre le plus dignement possible. Et c'est pour conduire efficacement les actions du Mouvement International de la Croix Rouge et Croissant Rouge que les principes fondamentaux ont été adoptés. ''Toutes les actions du Mouvement s'effectuent autour de ces sept principes a rassuré M. Ali Bandiaré''. Pour sa part, le représentant du CICR au Niger M. Lucas Petridis a structuré son intervention sur les actions du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge au Niger. Il a indiqué que des efforts considérables sont consentis pour assister les populations fuyant les conflits au Nigeria, en Libye et au Mali.

Issa Moussa ONEP

M. Ali Bandiaré (au centre) expliquant les actions du mouvement

Issa Moussa ONEP

Lors du déjeuner de presse

Parlant du cas spécifique de la région Diffa, M. Lucas Petridis a aussi souligné que le Mouvement International a déployé des vivres afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations déplacées du Nigeria ou de l'intérieur du pays. Des appuis ont été également apportés aux familles d'accueil des populations déplacées. Le Mouvement a réhabilité des infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau potable aux populations, mais a aussi accompagné les campagnes de sensibilisation contre certaines maladies. Sur un tout autre plan, le Mouvement continue à apporter son appui aux agents de la santé de la région de Diffa pour donner des soins appropriés aux personnes blessées victimes des attaques. Il a été mis en place des abris d'urgence pour héberger les populations déplacées. Ces actions réalisées ont permis de sauver des vies a dit M. Lucas Petridis avant de réaffirmer leur engagement à soutenir les actions du gouvernement au profit des couches vulnératbles.

Quant au représentant pays du FICR, M. Pierre Kana, il a mentionné d'autres actions menées par le Mouvement International sur le territoire national. Il a ainsi noté que le Mouvement a intervenu pour soutenir les actions de l'Etat pour lutter contre l'épidémie de la méningite qui sévit au Niger. A cet effet, la croix Rouge a mobilisé ses volontaires pour mener des campagnes de sensibilisation et soutenir les agents de la santé dans le cadre de la prise en charge des malades atteints de la méningite. Au cours de ces échanges, les responsables du mouvement de la Croix rouge ont présenté aux journalistes les actions du Mouvement International au Niger, expliqué la signification des emblèmes de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les sources de financement du Mouvement de par le monde, etc. La rencontre a été riche et fructueuse pour avoir donné la latitude aux journalistes de poser des questions aux responsables du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge présents à la cérémonie.

Laouali Souleymane

Proclamation des résultats de la 1ère phase de la caravane dénommée « Mouryar Niger » 2015

Airtel Niger soutient et accompagne les jeunes artistes nigériens

Initié par Airtel Niger et ses partenaires en l'occurrence Total Niger, Nestlé Niger et le groupe Bolloré, « Mouryar Niger » est une caravane de compétition qui consiste à aider les jeunes artistes. La première phase de la caravane Mouryar Niger a été lancée le 15 avril 2015. Elle a sillonné pendant plus de deux semaines les régions du pays où il a été mis en compétition dans chaque région, les trois meilleurs groupes. A l'issue de cette randonnée, les organisateurs ont procédé lundi dernier, dans la salle du cinéma de la Bluezone de Niamey, à la proclamation des résultats de cette 1ère phase. Cette cérémonie s'est déroulée sous les auspices de Maitre Moussa Sounna Soumana et en présence du directeur Marketing d'Airtel Niger M. Abdel-kader Baba Kodo, ainsi que de plusieurs artistes.

Avant la proclamation des résultats de cette première phase de «Mouryar Niger», édition 2015, le directeur Marketing d'airtel Niger M. Abdelkader Baba Kodo a précisé que les artistes qualifiés au niveau de chaque région vont se retrouver à Niamey à partir du 7 mai 2015 pour la compétition de la seconde phase. Cette dernière va se dérouler sous forme de télé réalité où les artistes en lice vont montrer au public comment ils préparent la grande finale prévue au Palais des Congrès de Niamey, le 22 mai 2015. Des compétitions sont également prévues à la Bluezone les 9 ; 13 et 16 mai 2015 où les organisateurs procéderont chaque semaine à l'élimination de deux artistes pour pouvoir se retrouver avec quatre (4) artistes pour la finale.

M. Abdel-kader Baba Kodo a ajouté que le vainqueur de cette finale gagnera cinq (5) millions de FCFA, plus un album et une prise en charge auprès d'une filiale du groupe Bolloré. Rappelant le processus du vote, le directeur Marketing a souligné que dans chaque région, ce sont les trois meilleurs artistes qui étaient en compétition au cours de laquelle le public a voté à chaque prestation. Le vote du public a été fait soit par SMS ; par le système GSM et sur le web.

Pour sa part, l'huissier Maitre Sounna Moussa Soumana, a rendu public les résultats de la première phase de caravane dénommée «Mouryar Niger ». Ainsi au titre de la région d'Agadez, c'est le groupe Emankayan qui a recueilli le plus grand nombre de votes avec 3589 voix. Pour la région de Diffa, l'artiste Liman Dja s'est classé premier avec 3924 voix alors qu'à Dosso c'est le groupe Style Key qui est arrivé en tête avec 1626 voix. Pour la région de Maradi c'est l'artiste Cool Master qui est arrivé premier avec 3202 voix tandis qu'à Niamey c'est l'artiste Alradick qui est arrivé premier avec 5549 voix. A Tahoua, c'est le groupe Wassa Boys qui s'est imposé avec 3825 voix, tandis à Tillabéry le groupe Crazy girls s'est classé premier avec 2746 voix pour la région de Zinder c'est Wally Djam avec 2369 voix.

Aboubacar Abzo ONEP

Une vue de la cérémonie de proclamation des résultats

Hassane Daouda

10ème session du Comité Permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles (COMIAC), à Dakar (Sénégal)

Comment soustraire les jeunes de la manipulation des consciences par la formation

Le ministre de la Culture des Arts et des Loisirs, M. Ousmane Abdou, a pris part du 28 au 29 avril 2015 à Dakar au Sénégal, à la 10ème session du Comité Permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles (COMIAC). La délégation du Niger comprenait également la Secrétaire Générale du Ministère en charge de la Communication, Mme Dantia Gali Adam Fadjimata, l'ambassadeur du Niger auprès du Royaume d'Arabie Saoudite, Dr Oumarou Amadou Sonrai, et de deux de ses Directeurs centraux.

Cette rencontre qui avait pour thème : « jeunesse et média pour la paix et la stabilité dans le monde musulman » a été l'occasion pour les Etats membres et autres acteurs islamiques dans le domaine de l'Information, d'impliquer la jeunesse et les médias des pays musulmans dans l'œuvre de promotion du dialogue et de la tolérance dans les différentes sociétés des pays membres de l'organisation de la Coopération Islamique, OCI.

En présidant l'ouverture de cette 10ème session du COMIAC, le Chef de l'Etat Sénégalais, SE. Macky Sall, a appelé la communauté musulmane à se mobiliser pour barrer la route à cette recrudescence de la violence au nom de l'Islam, qu'il a qualifiée « d'actes insensés qu'aucune cause ne pourrait justifier ». Le Président Sénégalais a également dénoncé la volonté d'une minorité religieuse de prendre en otage la religion musulmane. C'est pourquoi, il a appelé les pays membres de la Coopération islamique à créer une coalition mondiale des jeunes pour la paix dans le monde. Le souhait du Chef de l'Etat Sénégalais est de voir les jeunes formés pour les soustraire de la manipulation des consciences et de l'endoctrinement ; «la jeunesse doit œuvrer pour la paix et la stabilité du monde musulman». Notre communauté, a-t-il ajouté, doit redoubler de vigilance et de dynamisme pour faire face à cette période trouble marquée notamment par la montée de l'extrémisme religieux.

Intervention du ministre Ousmane Abdou

DR

Le Président Macky Sall a plaidé pour l'implication de la Presse dans la sensibilisation des jeunes qui sont les plus exposés au terrorisme. « Nos médias doivent revisiter et faire redécouvrir aux jeunes et moins jeunes l'histoire des cultures et des civilisations musulmanes ». Il a enfin demandé aux Etats de soutenir le plan médiatique de l'OCI. « Les média peuvent aider à lutter contre les stéréotypes en contribuant à la dynamique des valeurs du monde musulman ».

Pour sa part, le Secrétaire Général de l'OCI, M. Iyad Ameen Madani, a appelé à la création d'organes d'influence contre la montée de l'islamophobie dans le monde pour relever les défis. Il a enfin plaidé pour la redynamisation de l'Agence de Presse Islamique.

Après la cérémonie d'ouverture, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail, de même qu'il a approuvé le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires qui s'est déroulée les 8 et 9 mars 2015 au siège du Secrétariat Général de l'OCI à Djeddah. Il a aussi élu les membres de son bureau avant de donner la parole aux représentants des Etats présents qui ont exprimé leur vive préoccupation devant l'ampleur prise par le phénomène de l'islamophobie rampante à travers les attaques virulentes contre l'Islam et le dénigrement de ses symboles.

Le ministre de la Culture, des Arts et des Loisirs, chef de la délégation du Niger, a souligné dans son allocution que la majorité des sources de conflits sont causés par les tenants d'idéologies réfractaires à la paix et à la tolérance. « Les porteurs de ces idéaux, a indiqué le ministre Ousmane Abdou, visent à créer par la violence, des bouleversements politiques, économiques et sociaux non conformes aux nobles aspirations de la Oumah islamique ».

La délégation nigérienne à la 10ème session

DR

Face à ces menaces, l'information et l'éducation des jeunes à travers le dialogue sont des atouts majeurs, pour la stabilité et la construction d'une paix durable. La connaissance de la culture et de la religion de l'autre, tout en respectant les différences sont des sources d'enrichissements intellectuels et culturels. Notre devoir est de médiatiser notre religion et ses enseignements, son message de paix, de solidarité et de respect de l'autre. Cet échange ne peut se faire facilement qu'à travers nos supports médiatiques qui doivent se munir de toutes les garanties pour éviter le piratage et la désinformation, a-t- il souligné.

Le Niger fournit de gros efforts de communication pour canaliser la jeunesse vers les valeurs de l'Islam, car nos jeunes ont besoin d'éclairage sur les bienfaits de l'Islam porteur de paix et de solidarité. A cet égard, notre pays vient de mener une vaste campagne de sensibilisation à travers les médias sur la culture de la paix. Aussi en Octobre 2015, le Niger va accueillir un forum international sur l'éducation à la culture de la paix à travers le dialogue intra et inter religieux sous l'égide de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO. Le forum travaillera sur : la typologie des conflits ; l'exploration des voies et moyens pour prévenir les conflits.

Au terme de cette 10ème session du COMIAC, les participants ont adopté une déclaration dite Déclaration de Dakar et plusieurs résolutions en insistant sur la nécessité de promouvoir l'action islamique commune dans les domaines de l'information et des affaires culturelles qui sont considérées comme des domaines stratégiques pour mieux définir l'identité et faire avancer les causes de la Oumah islamique.

GALI ADAM Fadjimata

Cérémonie d'installation officielle de la Coordination Régionale du Fichier Electoral

La coordination du CFEB de Niamey officiellement installée

Le Gouverneur de la région de Niamey, M. Hamidou Garba a procédé, hier matin, dans la salle de réunion du Gouvernorat, à l'installation officielle de la Coordination régionale du Fichier Electoral. Il s'est agi au cours de cette cérémonie de présenter les membres du bureau de cette coordination à tous les acteurs électoraux de la région de Niamey et présenter également le processus bien engagé d'élaboration du fichier qui servira de base aux échéances électorales de 2016 dans notre pays. Ils étaient nombreux, autorités administratives, municipales et coutumières, représentants des partis politiques et ceux de la société civile à prendre part à cette cérémonie.

Dans son allocution introductive, le gouverneur de la région de Niamey a rendu un hommage aux autorités de la 7ème République pour leur engagement dans la mise en place progressive des instances devant conduire les élections de 2016 dans notre pays. Le fichier électoral est un élément indispensable et un préalable aux élections libres et transparentes. Malheureusement, a relevé le gouverneur, il a été dans beaucoup de nos pays africains un sujet de vives tensions. En 2010, le fichier électoral ayant servi aux élections avait été accepté, par consensus de la classe politique, bien que présentant certaines imperfections malgré sa révision.

Au lendemain des élections générales de 2011, «nous avions été témoins des recommandations qui avaient été faites sur ce fichier, par les autorités, la classe politique, la société civile et les partenaires de notre pays. C'est ainsi qu'est née l'idée de mettre en place un fichier électoral biométrique réputé être dépourvu de doublons. M. Hamidou Garba a par ailleurs imploré le tout puissant pour qu'il éclaire l'ensemble des intervenants dans ce processus d'élaboration du fichier électoral afin que se réalise le principe «un électeur, une voix»

Lors de la cérémonie d'installation

Aboubacar Abzo ONEP

Le Coordonnateur National adjoint du Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB) M. Gaya Sabiou a, de son côté axé son intervention sur le cahier des charges de cette équipe régionale. Les membres du bureau de la Coordination Régionale du CFEB de Niamey composé de Moussa Mounkaila Yacouba Coordonnateur régional et de deux rapporteurs : Mme Marou Fati Cissé et M. Moussa yacouba ont été investis de la lourde tâche de coordonner toutes les opérations entrant dans le cadre du recensement électoral dans cette région. Par ailleurs, M. Gaya Sabiou a prodigué de sages conseils à tous les membres du bureau tout en insistant sur la nécessité de collaborer avec tous les intervenants.

« Vous avez besoin des autorités administratives, des autorités municipales, des autorités coutumières, vous avez besoin des représentants des partis politiques, des représentants de la société civile, des syndicats etc. Par ailleurs, en tant que responsables, veuillez bien aux convenances, elles sont très importantes, les titres que vous avez désormais vous honorent, pensez à les honorer en retour» a dit le Coordonnateur National adjoint du CFEB aux membres de cette équipe

La rencontre a permis entre autres d'informer les différents acteurs, d'échanger sur le processus de recensement porte à porte des électeurs nigériens qui va démarrer dans les prochains jours sur toute l'étendue du territoire national et à l'extérieur du pays.

Aïssa Abdoulaye Alfary

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DU NIGER
MAISON DE L'ENTREPRISE
Contacts :• 98776910 • 98776930

Quartier Issa Béri, Rue en face des Assurances SAHAM
B.P. : 10 729 Niamey

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES
PERSONNE MORALE (Société à Responsabilité Limité – SARL)
LISTE UNIQUE DES PIECES A FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- Les Statuts de la société : les actes sous seing privé sont autorisés ;
- La preuve de versement du capital dans une banque si les statuts sont élaborés sous seing privé ou Déclaration Notariée de Souscription et de versement (DNSV) ;
- La liste certifiée conforme des gérants, administrateurs, dirigeants ou associés tenus indéfiniment et personnellement responsables ou ayant le pouvoir d'engager la responsabilité de la personne morale;
- La déclaration sur l'honneur dont le formulaire est disponible à la Maison de l'Entreprise ou un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Une demande manuscrite (timbrée à 150 F CFA) ;
- La déclaration d'existence (formulaire disponible à la Maison de l'Entreprise) ;
- Une Copie de l'extrait de naissance ou du certificat de nationalité pour les actionnaires uniques (Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle – SARLU);
- Une permis de séjour ou un visa en cours de validité légalisé pour les étrangers désirant créer une SARLU (les maliens sont exemptés),

FRAIS: 23.500 FCFA plus 1500 F de timbre fiscal par feuille sur les statuts de la société (joindre 2 exemplaires)

NB :
En application du Décret N°2014-503/PRN/MC/PSP/MJ en date du 31 juillet 2014
- Les statuts des sociétés à responsabilité limitée (SARL) peuvent être établis par acte sous seing privé ou par acte notarié. Lorsque les statuts sont établis par acte sous seing privé, il est dressé autant d'originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités requises par les textes en vigueur.
- Le capital social pour la constitution de la société à responsabilité limitée (SARL) est fixé à un montant de cent mille francs (100.000) CFA au moins. Toutefois, il peut être librement déterminé par les associés dans les statuts. Le capital social est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à cinq mille (5000) francs CFA.

En application du Décret N°2014-504/PRN/MC/PSP/MJ en date du 31 juillet 2014, des modèles de statuts types sont disponibles à la Maison de l'Entreprise pour votre référence.
- Aussi, il est porté à la connaissance des promoteurs d'entreprises que les formalités d'enregistrement des statuts des sociétés se font dorénavant au sein de la Direction Générale de la Maison de l'Entreprise.
- A la création de leurs entreprises, les promoteurs choisissent librement leur régime d'imposition :
- Régime simplifié d'imposition (S) : facturation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et peut participer aux marchés publics quel que soit le montant ;
- Régime d'impôt synthétique (P) : pas de facturation de la TVA et exclusion des marchés publics dont le montant est supérieur à 5 millions de FCFA.

Horaires
- Lundi au jeudi : Matin : 8h30 à 13h15 – Après – midi : 14h45 à 17h15
- Vendredi : Matin : 8h30 à 13h00

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES/ PERSONNE PHYSIQUE
LISTE UNIQUE DES PIECES A FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- Une photocopie légalisée d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- Un Certificat de nationalité ou extrait d'acte de naissance (une copie du passeport ou du permis de séjour pour les étrangers) ;
- Un Certificat de résidence ;
- Une déclaration sur l'honneur dont le formulaire est disponible à la Maison de l'Entreprise ou un Casier judiciaire datant de moins de trois mois (à obtenir à la Cour d'Appel de Niamey, pour les étrangers, sauf les maliens) ou ;
- Un contrat de bail ou un titre de propriété du local où sera exercée l'activité ;
- Une demande manuscrite (timbrée à 150 F CFA) ;
- Une déclaration d'existence (formulaire disponible à la Maison de l'Entreprise) ;
- Quatre (4) photos d'identité récentes.

COUT : 17.500 FCFA.

NB :
- A la création de leurs entreprises, les promoteurs choisissent librement leur régime d'imposition :
- Régime simplifié d'imposition (S) : facturation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et peut participer aux marchés publics quel que soit le montant ;
- Régime d'impôt synthétique (P) : pas de facturation de la TVA et exclusion des marchés publics dont le montant est supérieur à 5 millions de F CFA.

Horaires
- Lundi au jeudi : Matin : 8h30 à 13h15 – Après – midi : 14h45 à 17h15
- Vendredi : Matin : 8h30 à 13h00

ETUDE DE MAITRE MADOUG0U BOUBACAR NOTAIRE A LA RESIDENCE DE NIAMEY
NIF : 13.454/R TEL:20.73.93.53-21.76.51.54-BoîtePostale 10.330

AVIS DE PERTE

Le Crédit du Niger en liquidation porte à la connaissance du Public de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti se rapportant à la Parcelle **C,** l'îlot **1721** du lotissement **Route Filingué** au nom de **Madame AMINA FARAN MAIGA.**
Prière à toute personne qui l'a retrouvé de le déposer à l'étude du Notaire soussigné.

Le Notaire

ETUDE DE MAITRE MADOUG0U BOUBACAR NOTAIRE A LA RESIDENCE DE NIAMEY
NIF : 3696 TEL:20.73.93.53 - BoîtePostale 10.330

AVIS DE PERTE

Monsieur SOULEYMANE DJARIRI, demeurant à Niamey ; De nationalité nigérienne ; Né le 01/01/1976 à NIAMEY/NIGER p**orte à la connaissance du public de la perte d'un acte de cession, parcelle J, lotissement ADD SAGA GOROU, îlot 12.514, d'une superficie de quatre cent vingt (420) mètres carrés au nom de Monsieur INOUSSA ALFARI en date du 08 janvier 2010.**
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude du notaire soussigné.

Le Notaire MAITRE MADOUG0U BOUBACAR

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE

PLAN DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS
GESTION : ANNEE 2015

FONDS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES
BP: 13 639 Niamey-Niger/ Téléphone: (00227) 20 72 57 76
Fax (00227) 20 35 06 77

N°	Objet du marché	Source de Financement	Type de marché	Mode de passation de marché	Coût prévisionnel	Date probable de lancement de la procédure	Date probable d'attribution du contrat	Date probable de démarrage	Dotation probable d'achèvement	Localité	Structure Responsable
1	Acquisition Matériels Roulant	PICCT/CI	Fourniture	AOO	PM	mai	juin	juin	juillet	Niamey	FICOD

MAISON DE L'ENTREPRISE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DES OPERATIONS DE LA DIRECTION DES OPERATIONS DES FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

I. IDENTIFICATION DU POSTE : Directeur des Opérations
II. Position hiérarchique : Sous la tutelle du Directeur Général de la Maison de l'Entreprise
III. LIEU D'AFFECTATION : Maison de l'Entreprise

IV. MISSION :
La Maison de l'Entreprise, créée par décret n°2012-247/PRN/MC/PSP/MM/DI du 30 mai 2012, a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires. Elle a pour objectif essentiel de favoriser l'esprit d'entreprise, la création et le développement d'entreprises privées.

La Maison de l'Entreprise se veut un interlocuteur crédible et incontournable en matière d'appui au secteur privé en vue du renforcement de ses capacités, à travers ses différents instruments.

La Maison de l'Entreprise dispose en son sein d'une Direction des Opérations des fonds de soutien aux entreprises (DO) qui assure notamment la gestion des Fonds à coûts partagés mobilisés à travers le Projet d'appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) et le Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA). La DO est responsable de l'analyse de la conformité des demandes d'assistance qui seront soumises au Comité d'approbation. Elle a également en charge la coordination de la mise en œuvreet du suivi des décisions du Comité d'approbation.

La DO est également responsable de la mise en œuvre et du suivi des activités relatives à la Compétition de Plans d'Affaires (CPA).

La Direction des Opérations des fonds de soutien aux entreprises (DO) est animée par unDirecteur des Opérations (DDO). Il/elle est chargé de l'animation et de la coordination des activités de la DO.

Les présents termes de référence définissent le mandat du DDO.

V. LES TACHES PRINCIPALES
Le/la DDOsera chargée d'assurer les tâches suivantes :
• Elaboration des plans d'action pour la mise en œuvre des stratégies définies par le Directeur général ;
• Elaboration des plans de pérennisation des dispositifs de Fonds à Coûts Partagésd'appui conseil et d'investissement ;
• Coordination des négociations avec les partenaires potentiels en vue d'élargir le champ d'action et les ressources du Fonds à Coûts Partagés ;
• Mise en place des antennes régionales et la formation du personnel à l'utilisation du manuel d'exécution du Fonds à Coûts Partagés ;
• Coordination des activités de toutes les antennes de la DO ;
• Mise en place du Comité restreint d'organisation de la Compétition de Plans d'Affaires ;
• Préparation des réunions de comités d'approbation, rédaction des procès verbaux et communication des décisions aux entreprises ayant soumis une requête d'assistancedans les délais prescrits, et publication des décisions sur le site de la Maison de l'Entreprise;
• Recensement des dispositifs d'appui institutionnel existants (code des investissements, la charte de la PME, etc.) et informer les promoteurs et leurs prestataires de service à leur utilisation lors de la préparation des sous-projets;
• Sensibilisation et information des promoteurs sur les différents services d'appui aux entreprises, les sources de financement et d'intermédiation financières locales et internationales accessibles aux entreprises ;
• Soumission des demandes d'appui financier approuvées par le comité aux institutions de financement et gestion de la relation ;
• Participation dans les visites de terrain et rédaction de rapports succincts de visite ;
• Approbation des requêtes examinées dans le cadre du dispositif simplifié et selon les procédures décrites dans le manuel d'exécution du Fonds à Coûts Partagés;
• Gestion de l'archivage des dossiers ;
• Coordination de la communication relative au fonds à Coûts Partagés ;
• Coordination des missions techniques des partenaires du Fonds à Coûts Partagés ;
• Le développement des capacités du personnel de la Maison de l'Entreprise affecté à la DO ;
• Préparation des rapports d'activités trimestriels et annuels, y compris la compétition de plans d'affaires concernant les réalisations prévues et leur degré d'avancement.

VI. PROFIL ET COMPETENCES :
6.1 PROFIL
Niveau de formation
Le diplôme universitaire minimum de formation est le Bac+4 complété par un master professionnel en banque, gestion, économie, ou droit des entreprises (ou droit des affaires ou privé).

Expériences
- Avoir cinq (5) années minimum de pratique dans la gestion des fonds en soutien à l'entreprenariat notamment les PME/PMI ;
- Avoir assurer, pendant 5 ans au moins, des responsabilités dans la gestion et la coordination d'une équipe opérationnelle multidisciplinaire, notamment, dans une institution de financement du développement, dans un bureau d'études, projets de développement, dans une banque d'affaires, dans des missions privées ou publiques d'appui au renforcement des capacités des PME/PMI.

6.2. COMPETENCES

Compétences techniques
- Savoir **(i)** collecter et analyser l'information avec rigueur, **(ii)** élaborer un bilan et des comptes d'exploitation prévisionnels, **(iii)** analyser les risques inhérents aux projets, **(iv)** analyser et mettre en rapport les données obtenues ou dégagées pour faire ressortir la rentabilité d'un projet, **(v)** synthétiser les résultats significatifs de l'analyse financière (taux de rentabilité interne, temps de retour actualisé, valeur actuelle nette) et les interpréter et formuler des recommandations ;
- Savoir **(i)** utiliser les outils comptables pour quantifier les flux de trésorerie prévisionnelle, **(ii)** calculer le délai de récupération des capitaux investis (DRC), **(iii)** déterminer les besoins de financement du projet et **(iv)** savoir utiliser, au besoin, les outils de mathématiques financières et recourir à l'actualisation et au calcul de la valeur actuelle nette (VAN) et du taux de rentabilité intrinsèque (TRI) du projet.
- Savoir analyser une entreprise existant ou un projet d'entreprise en création, en étudiant ses bénéfices, ses perspectives de croissance, sa situation financière, la valeur estimée de ses actifs en vue de préconiser des investissements appropriés ;
- Savoir (i) utiliser des modèles ou techniques d'analyse de projets et mettre en œuvre des modèles financiers, (ii) conduire des simulations et exploiter des bases de données économiques et financières ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, etc.)

N.B : Ces compétences feront l'objet d'une évaluation écrite.

2.2. Compétences humaines et sociales
- Etre un bon communicateur ;
- Une capacité et des bonnes dispositions à travailler en équipe.

N.B : Ces compétences feront l'objet d'une évaluation au cours des interviews orales.

VII. DEPOT DES CANDIDATURES:
Les dossiers de candidatures composés :
- d'une lettre de motivation d'une page maximum ;
- un curriculum vitae ;
- les copies de diplômes et attestations de travail.

Date limite : le vendredi 22 mai 2015 à la Maison de l'Entreprise sis Avenue Mali Béro, Quartier Issa Béri, Face Siège Assurance SAHAM BP: 10 729 N IAMEY

N.B : Un casier judiciaire doit être fourni avant la signature du contrat.

unissons-nous pour les enfants

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

unicef

La Représentation de UNICEF à Niamey, République du Niger lance un avis de recrutement d'un Consultant national chargé de la **Gestion de l'information en protection de l'enfant en urgences**

1. Contexte et justification

Le déplacement de plus de 100 000 personnes fuyant le conflit armé du nord-est du Nigéria dans la région de Diffa au Niger a provoqué une crise de protection de l'enfant. Les problèmes de protection affectant les enfants comprennent : la séparation de leur famille, l'association à des groupes armés, le traumatisme psychosocial et probablement la violence sexuelle basée sur le genre, l'exposition à des engins explosifs et d'autres situations d'abus, exploitation ou violence.

Dans le cadre du mandat de l'UNICEF en situation de crise humanitaire (CCC = Corporate Commitments for Children), le bureau de pays est donc en train de renforcer et d'étendre ses interventions d'urgence dans la région, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant. Il s'agit de : la prévention de la séparation familiale et du recrutement des enfants par des groupes armés ; la prise en charge temporaire des enfants séparés ou non accompagnés pendant la recherche de la famille en vue d'une réunification ; la mise en place d'espaces socio-récréatifs visant à fournir aux enfants un espace de normalité et à identifier les enfants et leurs accompagnants qui ont besoin d'un appui psychosocial individualisé en vue de leur apporter un soutien approprié ; la prise en charge des enfants associés aux groupes armés ; la mise en place d'un système de détection, signalement et réponse à toutes formes d'abus, exploitation et violence envers les enfants ; et la coordination des actions de protection de l'enfant entre tous les acteurs étatiques et non étatiques à travers le sous-cluster. Des financements importants sont sur le point d'être reçus pour mettre en œuvre ces interventions.

Il est donc urgent de disposer d'un système adéquat de collecte de données afin de planifier, réaliser et suivre la mise en œuvre des interventions, de mobiliser des ressources et de rapporter aux donateurs sur la base d'évidences fiables et actualisées en permanence. La section protection de l'enfant n'a pas d'Administrateur de gestion de l'information, y compris pour le programme régulier, et n'a donc pas la capacité d'assumer cette tâche additionnelle.

Un Administrateur de gestion de l'information international de niveau P3 a été demandé pour une période de 3 mois au bureau de l'Unicef à Genève, dans le cadre du Rapid Response Team (RRT) ou d'un accord avec un Standby Partner (SBP). Son rôle sera de mettre en place la base de données et le système de collecte, analyse et partage de ces données. Le Consultant national sera formé par l'administrateur international et prendra sa suite. Son rôle sera d'actualiser la base de données en permanence et de produire les compilations de données à la demande de la section et du sous cluster de protection de l'enfant.

2. Objectif de la consultation

Disposer d'un système de gestion de l'information en protection de l'enfance en urgences pour collecter, analyser et partager les données sur : 1) les enfants affectés par la séparation de leur famille, l'association avec des groupes armés, le traumatisme psychosocial, la violence sexuelle basée sur le genre, l'exposition à des engins explosifs de guerre, ainsi qu'à différents types d'abus, exploitation ou violence (nombre de cas, profil des enfants et réponse) ; 2) indicateurs pour suivre la mise en œuvre des interventions soutenues par l'Unicef ; 3) les interventions des acteurs étatiques et non étatiques (Cartographie 6W du sous cluster protection de l'enfant en urgences), en vue de planifier, réaliser, suivre, rapporter et mobiliser des ressources pour la prévention et la réponse aux urgences de protection de l'enfant, sur la base d'informations fiables et actualisées en permanence.

3. Activités spécifiques

1. Actualiser en permanence la base des données sur la protection de l'enfant en urgences dans les domaines mentionnés ci-dessus.
2. Produire des compilations des données, y compris des graphiques, tableaux, cartes, etc…, sur demande de la section ou du sous cluster protection de l'enfant pour réaliser les rapports mensuels, les rapports aux donateurs, les sitreps, etc…
3. Actualiser régulièrement la Drop Box de tous les documents-clés en protection de l'enfant en urgences accessible à tous les membres du sous cluster.

4. Résultats/produits spécifiques attendus (avec calendrier d'exécution et montant des déboursements)

1. Base de données à jour avec des données fiables.
2. Compilations de données sur demande.
3. DropBox à jour et accessible.

S'agissant de fonctions de personnel, les honoraires seront versés mensuellement, sur la base des rapports demandés produits.

5. Qualifications

1. Licence en gestion de l'information ou autre domaine pertinent.
2. Au moins 1 an d'expérience de gestion de base de données et de production de compilations et analyse de données, de préférence dans un domaine en relation avec ces TDR.
3. Maîtrise des logiciels de gestion de base de données tels que Excel, Access, etc…
4. Connaissances/Expérience relatives au mandat de l'Unicef dans les situations d'urgences et au dispositif de coordination humanitaire inter-agences, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant, un avantage.
5. Bonne capacité d'analyse.
6. Bonne capacité de planification et d'organisation du travail.
7. Parfaite maîtrise du français écrit et parlé. Capacité de lire des documents techniques en anglais dans le domaine de ces TDR.

6. Durée de la consultation : 6 mois

7. Supervision

Le Consultant sera supervisé par le Chef de la section protection de l'enfant. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec l'administratrice protection de l'enfant en situation d'urgences et avec la coordinatrice du sous-cluster protection de l'enfant.

8. Honoraires

S'agissant d'un consultant remplissant des fonctions de personnel, les honoraires seront calculés sur la base du barème des honoraires du Système des Nations Unies, en fonction de la complexité des tâches et des qualifications du candidat.

9. Lieu d'affectation : Niamey.

10. Conditions de travail

Le consultant disposera d'un espace de bureau, d'un ordinateur et de l'accès à Internet. Le transport sera fourni pour tout déplacement officiel à Niamey ou en région.

11. Dépôt des candidatures et date de clôture

Le dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, le formulaire P11 (Historique Personnel) à télécharger sur http://www.unicef.org/about/employ/index_apply.html ou sur le site des Nations Unies) et un CV à jour, et une copie du diplôme le plus élevé doivent parvenir à l'adresse Unicef Niger, BP 12481, 2 rue des oasis, Niamey Niger, avec la mention « ***Consultation Gestion de l'information en protection de l'enfant en urgences*** **» au plus tard le 15 mai 2015.**

Les candidats doivent indiquer dans leur lettre de motivation, leur aptitude et disponibilité à réaliser les termes de référence, ainsi que leur proposition de rémunération. Les candidatures soumises sans cette dernière ne seront pas prises en compte.

NB : L'Unicef est un environnement non-fumeur. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Tout dossier incomplet sera rejeté. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

unissons-nous pour les enfants

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

unicef

La Représentation de UNICEF à Niamey, République du Niger lance un avis de recrutement **d'un Consultant National chargé du suivi du projet CIDA de prise en charge de la pneumonie et diarrhée.**

1. Contexte et justification:
La Niger a réalisé en 2010 une enquête démographique et de santé dont le rapport paru en 2012 fait l'état des lieux des progrès et reculs vers l'atteinte de certains OMD. L'analyse de ces indicateurs montre que les progrès enregistrés ces dernières années pour la plupart des objectifs demeurent insuffisants au regard de l'ampleur des défis :
• le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une amélioration sensible passant de 198 ‰ en 2006 à 127 ‰ en 2012.
• la mortalité infantile est passée de 81‰ en 2006 à 51‰ en 2012.
• quant à la mortalité néonatale, elle demeure encore très instable évoluant de 33 ‰ en 2006 à 24‰ en 2012, après une augmentation à 34,3‰ en 2010
Le Niger a engagé plusieurs interventions à haut impact qui commencent depuis déjà quelques années pour venir à bout de ces problèmes. Parmi ceux-ci, on peut citer le projet de prévention et de prise en charge de la diarrhée et de la pneumonie financé par CIDA et l'Unicef dans les quatre districts sanitaires de Miriah, Matameyé, Mayahi et Madarounfa.
En effet, au Niger, la diarrhée, la pneumonie et le paludisme représentent à eux seuls 60 % de la mortalité chez les moins de 5 ans. Les maladies diarrhéiques représentent 19 % de la morbidité chez les enfants. Moins de 10 % de ces enfants seulement ont eu accès à un centre de santé. Seulement 34 % des enfants de moins de 5 ans atteints de diarrhée ont reçu une solution de réhydratation orale et une alimentation continue (2006-2010). Quant à la pneumonie : Les décès causés par la grippe et la pneumonie ont atteint 31 982, soit 19,94 % du total des décès en 2011 au Niger et seulement 47 % des moins de 5 ans présentant des symptômes de pneumonie sollicitant des soins, ont reçu un traitement dans un centre de santé. Il faut aussi noter que pour cette pathologie, il n'existe pas suffisamment de données de référence qui montrent que des enfants de moins de 5 ans atteints de pneumonie présumée ont reçu un traitement antibiotique.
C'est dans le but d'assurer un suivi rapprocher de ce projet, que l'Unicef cherche à recruter **un technicien de santé.**

2. Objectif(s) de la consultation:
Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du projet pour l'atteinte des résultats attendus du projet.

3. Activités spécifiques pour atteindre les objectifs:
• Assurer le suivi programmatique et financier du projet
• Assurer la supervision mensuelle des activités
• Appuyer l'implication des acteurs communaux et communautaires dans la planification, l'organisation, la gestion et le suivi des interventions
• Appuyer l'organisation des revues et l'élaboration des micros planifications et contribuer aux évaluations et à l'organisation du monitorage décentralisé des performances
• Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques
• Contribuer à l'élaboration des rapports
• Contribuer à l'identification des besoins en formations du personnel et participer à leur organisation
• Renforcer les capacités des partenaires dans la gestion sans rupture des intrants sur toute la chaine d'approvisionnement local depuis les régions, les districts, les centres de santé jusqu'aux cases de santés ciblés.
• Fournir l'appui nécessaire pour la quantification des besoins en intrants, l'élaboration des requêtes en vue de l'approvisionnement en intrants au niveau des CSI, les inventaires

4. Résultats/produits spécifiques attendus
Objectifs spécifiques
• Assurer le suivi du progrès dans la mise en œuvre du projet ACDI;
• Renforcer le système de gestion des intrants ;
• Renforcer les capacités du personnel en gestion des médicaments ;

Résultats attendus
• Les indicateurs de performances sont atteints ;
• Les rapports de progrès trimestriels sont soumis à temps;
• Les prestataires formés en gestion des médicaments ;
• La gestion des médicaments par les CSI est maitrisée ;

5. Qualifications et/ou connaissances spécialisées et expérience spécifique et compétences-clé
- KEY QUALIFICATIONS AND EXPERIENCES
• Avoir au moins un Doctorat en Médecine (Master en santé publique ou domaine connexe du développement social serait un atout);
• Démontrer de fortes capacités d'analyse, de synthèse et de communication ;
• Disposer de bonnes aptitudes en rédaction;
• Capacités à faciliter un travail de groupe ;
• Avoir une expérience professionnelle d'au moins de 5 ans dans le domaine de la supervision, coordination et gestion des projets de santé.

- KEY COMPETENCIES
• Disposer de bonnes aptitudes analytique et rédactionnelle;
• Maîtrise du français ;
• Avoir une connaissance et une bonne utilisation de l'outil informatique et notamment les logiciels Word, Excel, power point, etc.

6. Durée de la consultation:
Juin à décembre 2015

7. Supervision:
Sous la supervision de la spécialiste en santé maternelle et infantile et en collaboration avec l'équipe de la Section Survie, l'expert aura les principales responsabilités suivantes : assurer la prise en charge adéquate de la pneumonie et de la diarrhée dans les formations sanitaires des quatre districts sanitaires ciblés à travers, un approvisionnement adéquat en intrants, le suivi de la gestion des intrants, le renforcement de capacité des prestataires à travers des formations thématiques et des supervision formative, l'analyse des goulots d'étranglement et la recherche active de solution, la documentions et reportage. Il maintiendra dans le cadre de son travail un contact permanent avec les centres de santé intégrés et les cases de santé.

8. Honoraires :
Honoraires mensuels, négociables selon la grille des honoraires des consultants du Système des Nations Unies au Niger.

9. Voyage:
Les missions de terrain seront organisées selon les règles en vigueur et applicables aux personnels consultant commis par l'UNICEF.
Les DSA seront payés aux taux applicables dans l'agence.

10. Lieu d'affectation
Le consultant national sera basé à Maradi au bureau de l'Unicef.

11. Conditions de travail
Dans le bureau de zone de Maradi, un espace de travail lui sera aménagé avec un accès internet. Il bénéficiera de l'ensemble des facilités disponibles au bureau de zone de l'UNICEF. Il sera soumis au strict respect des règles de sécurité appliquées au personnel onusien.
Un ordinateur de service sera mis à sa disposition et il aura un reseau téléphonique et internet du bureau.
12. Dépôt des candidatures et date de clôture
Le dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, le formulaire P11 (Historique Personnel) à télécharger sur **http://www.unicef.org/about/employ/index_apply.html** ou sur le site des Nations Unies) et un CV à jour, une copie du diplôme le plus élevé doivent parvenir à l'adresse : Unicef Niger, BP 12481, 2 rue des oasis, Niamey Niger) avec la mention « consultation au poste de Chargé du suivi du projet CIDA de prise en charge de la pneumonie» **au plus tard le 20 mai 2015.**

Les candidats doivent indiquer dans leur lettre de motivation, leur aptitude et disponibilité à réaliser les termes de référence, ainsi que leur proposition de rémunération.
Les candidatures soumises sans cette dernière ne seront pas prises en compte.

NB: L'Unicef est un environnement non-fumeur.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Tout dossier incomplet est rejeté. Seuls les candidats sélectionnés seront contacté

COMMUNIQUE

En application de l'article 13 du décret N° 2000-399/PRN/MC du 20 octobre 2000, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP) a l'honneur d'informer la communauté des opérateurs et des utilisateurs des services de télécommunications que par décision N°003/ARTP/CNRTP/15 du 22 janvier 2015, le Conseil National de Régulation des Télécommunications et de la poste (CNRTP) a approuvé l'offre technique et tarifaire d'interconnexion de Celtel Niger S.A pour l'exercice 2014.

L'Autorité de Régulation informe que le catalogue d'interconnexion 2014 de Celtel Niger S.A contenant son offre technique et tarifaire est disponible auprès dudit opérateur à son siège social.
En conséquence, tout opérateur ou utilisateur des services de télécommunications peut le retirer contre paiement des frais d'édition dudit catalogue.

En application de l'article 13 du décret N° 2000-399/PRN/MC du 20 octobre 2000, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP) a l'honneur d'informer la communauté des opérateurs et des utilisateurs des services de télécommunications que par décision N°006/ARTP/CNRTP/15 du 22 janvier 2015, le Conseil National de Régulation des Télécommunications et de la poste (CNRTP) a approuvé l'offre technique et tarifaire d'interconnexion de Sonitel S.A pour l'exercice 2014.

L'Autorité de Régulation informe que le catalogue d'interconnexion 2014 de Sonitel S.A contenant son offre technique et tarifaire est disponible auprès dudit opérateur à son siège social.
En conséquence, tout opérateur ou utilisateur des services de télécommunications peut le retirer contre paiement des frais d'édition dudit catalogue.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS CLASSE DE NIAMEY
CABINET DU GREFFIER EN CHEF

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CRÉDIT MOBILIER

(SUCCURSALE)

Le greffier en chef du tribunal de grande instance hors classe de Niamey (République du NIGER) tenant lieu de Tribunal de Commerce, soussigné,
Certifie et atteste que la Succursale de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « **TBEA**», au capital social de (1008 millions de Yuan), ayant son siège social en République Populaire de Chine, est ouverte à Niamey sous la dénomination de «**TBEA NIGER**» (quartier: Dar Es Salam, Porte 17), ayant pour objet en République du Niger :
-Projets d'exploitation : conception, fabrication, vente, installation et tout service de réparation des transformateurs et rhéostat ;
-Fabrication des équipements électriques de haute, moyenne et basse tensions ;
-Import-export de diverses marchandises et échange de technologie (sauf des produits et technologies dont l'import export sont interdites par l'Etat) ;
-Travaux d'usinage des matériaux importés; sous-traitance des matériaux et échantillonnage, montage des matériaux, alimentation et compensation en électricité; exportation des équipements vers l'étranger, soumission aux appels d'offres internationaux; envoi des techniciens de la société vers l'étranger pour effectuer des travaux précités, fabrication, transport, commande et distribution des équipements électriques, mise en chantier des travaux de construction immobilière, conception et vente des câbles ;
-Développement des services techniques en informatique et électronique; développement des matériels et logiciels; conception, mise en chantier et maintenance des travaux de réseau de l'ordinateur.
est régulièrement immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Niamey, sous le Numéro RCCM-NI-NIA-2015-E-1027 en date du trois avril 2015.
En foi de quoi la présente attestation a été délivrée à la succursale «TBEA NIGER» sur les réquisitions du CFE à Niamey pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Niamey, le 03 avril 2015

GREFFIER EN CHEF P.O
Me BOUBACAR SOULEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

1. La République du Niger a obtenu un appui de l'ONG CONCERN pour financer la réhabilitation de dix-sept (17) puits communautaires et le fonçage d'un puits neuf dans le département de Tahoua.
Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de cet appui sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du ou des marchés, pour lesquels le présent Appel d'Offres est lancé.
Sont admis à concourir tous les soumissionnaires, titulaires d'un agrément national en hydraulique option puits de la catégorie 2 ou plus.
2. L'ONG Concern en collaboration avec Direction Régionale de l hydraulique de Tahoua lance un Appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de dix-sept (17) puits communautaires existants et le fonçage d'un puits neuf dans le département de Tahoua.
Les travaux sont regroupés en quatre lots indivisibles dont les détails suivent:

Lot 1

	Commune	Village	Quantité et nature des travaux	Coordonnées N	Coordonnées E
Tahoua	Tébaram	Adoua	3 puits à réhabiliter	N : 14°56'35.3''	E : 004°33'57.2''
		Zarboullé	2 puits à réhabiliter	N : 14°57'32.8''	E : 004°32'05.9''
	Total puits:		5 puits à réhabiliter		

Lot 2

Département	Commune	Village	Quantité et nature des travaux	Coordonnées N	Coordonnées E
Tahoua	Tébaram	Innélou	3 puits à réhabiliter	N : 15°03'18.7''	E : 004°20'34.0''
		Ijali	2 puits à réhabiliter	N : 14°59'47.6''	E : 004°19'02.3''
	Total puits:		5 puits à réhabiliter		

Lot 3

Département	Commune	Village	Quantité et nature des travaux	Coordonnées N	Coordonnées E
Tahoua	Bambèye	Kolkoli	1 puits à réhabiliter	N : 14°34'41.2''	E : 005°13'03.5''
		Gao Moussa	2 puits à réhabiliter	N : 14°36'25.5''	E : 005°13'27.1''
		Kossama	2 puits à réhabiliter	N : 14°39'25.1''	E : 005°11'58.1''
	Total puits:		5 puits à réhabiliter		

Lot 4

Département	Commune	Village	Quantité et nature des travaux	Coordonnées N	Coordonnées E
Tahoua	Bambèye	Abdouga	Un puits neuf à foncer	N : 14°34'06.9''	E : 004°44'27.6''
	Tébaram	Toudouni Farfarou	2 puits à télescoper	N : 14°39'24.2''	E : 004°40'20.2''
	Total puits:		Un puits neuf à foncer et deux puits à télescoper		

3. Le Dossier d'Appel d'Offres (et exemplaires supplémentaires) peut être consulté et/ou acheté auprès de l'ONG Concern (à Tahoua et Niamey), Tél.: 20 61 05 18, 20 75 25 51, moyennant paiement d'un montant non remboursable de soixante-quinze mille (75.000/-) francs CFA.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

4. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours au moins suivant la date d'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une garantie exclusivement bancaire d'un montant de **cinq cent mille (500 000) francs par lot** .Elles doivent être remises à l'ONG Concern le 22 mai 2015 à 9 heures 00 minutes, elles seront ouvertes à **10 heures 00 minutes** en présence des Soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à la salle de réunion de l ONG CONCERN.

Pour aider Concern Niger dans ce processus, toutes plaintes et observations sur le processus de dépôt de dossiers de soumission devront être adressées au numéro de téléphone suivant: 96985260 ou 9666938.

Pour l'ONG Concern Niger
La Directrice Nationale

Nigeria

Grogne au sein de Boko Haram face à la percée de l'armée

Un vent de contestation souffle dans les rangs des fantassins de Boko Haram en raison du manque d'armes et de carburant, racontent des femmes libérées de la secte islamiste par l'armée nigériane. Le groupe, qui veut fonder un Etat islamique dans le nord-est du Nigeria, a enlevé deux milliers de femmes et jeunes filles l'an dernier. L'armée nigériane en a libéré près de 700 la semaine dernière au fur et à mesure de son avancée dans le dernier bastion de la secte, la vaste forêt de Sambisa.

Le mois dernier, les djihadistes ont commencé à se plaindre auprès de leurs prisonnières d'un manque d'armes et de munitions, racontent deux des femmes rencontrées dans un camp qui accueille 275 captives libérées, dans le hameau de Malkohi en banlieue de Yola, capitale de l'Etat d'Adamawa. Les hommes sont nombreux à n'avoir que des bâtons. Certains de leurs véhicules sont inutilisables parce qu'ils manquent d'essence ou sont en panne. Aisha Abbas, 45 ans, a été enlevée en avril 2014 à Dikwa dans l'Etat de Borno. Cette mère de deux enfants raconte que tous les combattants avaient des armes avant mais que récemment seuls certains en portaient. Le chef des ravisseurs, Adam Bitri, a été ouvertement critiqué par son épouse qui s'est ensuite enfuie.

Les femmes racontent qu'elles n'avaient pas le droit de sortir. Elles étaient nourries de temps à autre, parfois battues. Leurs enfants étaient livrés à eux-mêmes ou faisaient des commissions pour Boko Haram. Ceux des combattants apprenaient à tirer. "Un soir en avril, nous nous sommes retrouvées devant des partisans de Boko Haram qui ont dit : nos chefs ne veulent pas nous donner assez de carburant et d'armes et maintenant les soldats gagnent du terrain sur nous à Sambisa. On va vous laisser", raconte Binta Ibrahim, 18 ans. Sur les 275 prisonnières libérées du camp de Malkohi, une soixantaine ont plus de 18 ans. "Ils nous ont menacées, mais ensuite ils sont partis. On était contentes et on a prié pour que l'armée arrive et nous sauve", ajoute Binta Ibrahim. Quand les membres de la secte ont repéré deux hélicoptères à midi le jour de leur sauvetage, ils ont

DR

Femmes et enfants libérés par l'armée nigériane de l'emprise de Boko Haram arrivent dans un camp de personnes déplacées à Yola

essayé de vendre les femmes jusqu'à 2.000 nairas chacune (neuf euros).

Le soir, alors que l'armée approchait, les prisonnières ont refusé de fuir avec les combattants de Boko Haram. Ils ont commencé à les lapider, mais ensuite ils sont partis. "On a entendu des balles siffler (...) Nous nous sommes jetées par terre. Des femmes ont été écrasées (par les véhicules militaires), d'autres blessées par les balles. Il y a eu 18 morts. On les a comptés. Il y avait des bébés", déclare Salamatu Mohamed.

Le ministère nigérian de la Défense n'a pu être joint pour réagir à ces témoignages. L'an dernier, après avoir pris le contrôle au Nigeria d'une zone plus vaste que la Belgique, Boko Haram semblait quasi impossible à arrêter, menant des attaques par delà les frontières, au Tchad, au Cameroun ou au Niger. Depuis le début de l'insurrection il y a six ans, des milliers de personnes ont été tuées par la secte et 12,5 millions de Nigérians ont dû fuir de chez eux. La secte a suscité l'indignation de la communauté internationale en avril 2014 avec l'enlèvement de plus de 200 lycéennes dans la ville de Chibok.

Les femmes racontent que les hommes menaçaient souvent de les vendre ou de les emmener très loin dans la forêt jusqu'à leur chef, l'insaisissable Abubakar Shekau. Plusieurs fois, l'armée nigériane a annoncé l'avoir tué. Selon Hanatu Musa, une jeune maman de 22 ans, enlevée en juin dernier à Gwoza dans l'Etat de Borno, les combattants disent avoir été déçus par leur chef qui les a conduits à tuer au nom de la religion.

Aucune des femmes interrogées n'a vu les lycéennes de Chibok, mais Aisha Abbas affirme que les combattants de Boko Haram en ont parlé. "Ils ont dit que les filles de Chibok avaient été mariées cette année (...) Certaines ont été vendues comme esclaves et les combattants ont chacun épousé deux à quatre des filles."

(Reuters)

Guinée Conakry

20 blessés lors d'affrontements entre forces de l'ordre et opposition

Au moins une vingtaine de personnes ont été blessées lundi à Conakry lors d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre guinéennes déployées en masse dans la capitale pour empêcher une nouvelle mobilisation nationale de l'opposition contre le calendrier électoral.

Le gouvernement du président Alpha Condé a annoncé un bilan de 29 arrestations, et 10 gendarmes et deux policiers blessés, outre deux civils dans des accidents de la circulation, provoqués, d'après lui, par l'huile répandue sur la chaussée par les protestataires. "Quelques actes de violence et de vandalisme isolés ont éclaté au cours de ces manifestations", dont certaines n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation, a déploré le gouvernement, assurant que le calme était revenu à 18H00 (locales et GMT). "L'opposition a enregistré 26 blessés dont une dizaine par balles", y compris un adolescent grièvement touché, a affirmé à l'AFP son porte-parole adjoint, Mamadou Mouctar Diallo.

Il a accusé des membres des forces de l'ordre d'être entrés dans des domiciles privés pour "piller et jeter du gaz lacrymogène". L'activité a été également perturbée dans plusieurs localités favorables à l'opposition, qui ont pris des allures de villes mortes, comme N'Zérékoré (sud-est), Labé (centre-nord), Mamou, Pita et Dalaba (centre), d'après des habitants et des médias privés locaux. A la mi-journée, le gouvernement a fait état de manifestations autorisées qui se sont déroulées sans heurts dans certaines villes de province comme Labé, Pita et Tougué (centre-nord).

La dernière mobilisation nationale de l'opposition, le 23 avril, s'est soldée par la mort d'un de ses partisans à Labé et au moins une dizaine de blessés. Après une journée "ville morte" à Conakry le 2 avril puis des manifestations non autorisées - avec plusieurs morts et au moins une vingtaine de blessés - au cours du mois, l'opposition cherche à étendre sa contestation à l'ensemble du territoire. Disant craindre des fraudes de la part des exécutifs communaux désignés par le pouvoir (faute de scrutin à cet échelon depuis 2005), elle exige la révision du calendrier renvoyant les élections locales après la présidentielle d'octobre, ce qu'a catégoriquement exclu M. Condé.

DR

Des manifestants bloquent une rue de Conakry

Dans la capitale, la résidence de Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, était cernée lundi par un cordon de police et de gendarmerie depuis les premières heures de la matinée, a indiqué M. Diallo. Un déploiement similaire entourait les domiciles de Sidya Touré et de Baïdy Aribot, deux autres responsables de son camp, selon leur parti et leurs proches. "Nous allons porter plainte contre les forces de l'ordre pour séquestration devant les tribunaux", a affirmé le porte-parole de l'opposition, Aboubacar Sylla.

Le grand marché de Madina, poumon économique de Conakry, était fermé, ainsi que la plupart des commerces sur les marchés de Koloma, Cosa et Gbessia, quartiers de banlieue proches de l'aéroport, selon le journaliste de l'AFP. Des échauffourées ont opposé des jeunes aux forces de l'ordre à Wanidara (banlieue), selon des résidents, ainsi qu'à Koloma, d'après le journaliste de l'AFP. A Koloma, des manifestants ont brûlé des pneus et jeté des cailloux sur les forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes.

A Kaloum, quartier administratif et des affaires, des manifestantes - quelques centaines de femmes selon des témoins et des journalistes, une centaine selon la police - ont tenté de marcher en criant des slogans hostiles à Alpha Condé. Elles ont été dispersées par les forces de l'ordre. Une dizaine d'entre elles ont été arrêtées, selon les témoins, ce qu'a confirmé un policier, arguant d'une interdiction de manifester. Policiers et gendarmes étaient présents en masse sur les principaux axes de la banlieue. Des véhicules blindés, camions et pick-up, avec des agents arborant casques, matraques et lance-grenades lacrymogènes, stationnaient aux endroits stratégiques.

Cette ancienne colonie française d'Afrique de l'Ouest qui n'a connu pratiquement, depuis l'indépendance en 1958, que pouvoirs autoritaires, coups d'Etat et répressions sanglantes, n'est toujours pas parvenue à capitaliser sur ses importantes ressources minières pour sortir de la pauvreté.

(AFP)

France/Déchirure au Front National

« Une victoire de Marine à l'Elysée, ce serait scandaleux », *estime Jean-Marie Le Pen*

Prêt à se battre "par tous les moyens", Jean-Marie Le Pen est opposé "pour l'instant" à une victoire à l'Elysée de sa fille Marine, qui l'a suspendu du FN, jugeant que ce serait "scandaleux". "Si de tels principes moraux devaient présider à l'Etat français, ce serait scandaleux", après sa "trahison" à son égard, déclare l'eurodéputé dans une interview diffusée intégralement mardi par Europe 1.

Souhaite-t-il sa victoire en 2017? "Pour l'instant, non". Celui qui a été suspendu du parti qu'il a fondé juge sa fille "un peu pire" que l'UMP et le PS, "parce que l'adversaire vous combat de face, là il vous combat de dos". La répudie-t-il? "Tout à fait", a tranché Jean-Marie Le Pen. "Je ne reconnais pas de liens avec quelqu'un qui me trahit de manière aussi scandaleuse". Les ponts sont-ils définitivement coupés? "On ne sait jamais. Définitivement? c'est la mort qui coupe les ponts", note le patriarche frontiste de 86 ans.

Relancé sur la procédure lancée par sa fille pour lui retirer sa présidence d'honneur, il a ironisé: "On va faire une assemblée générale par correspondance? C'est un gag, ça!" "Je suis suspendu comme adhérent, mais je suis toujours président d'honneur", a noté celui qui assure n'être nullement retraité: "Je n'ai pas du tout l'intention de prendre ma retraite. Plutôt que de penser à la retraite, je pense à l'attaque, moi", pour "rétablir la justice et la dignité dans un parti qui jusque là en faisait une règle".

Il va étudier la contre-attaque avec ses "conseils et avec un certain nombre de gens fidèles à l'esprit du FN". Il pense d'ailleurs que "beaucoup d'adhérents vont faire savoir à Marine Le Pen ou ex-Le Pen ce qu'ils en pensent". "Je me battrai par tous les moyens pour faire rétablir la justice", a-t-il insisté en pointant "un complot" contre lui.

Celui qui a dirigé près de 40 ans le Front national assure par ailleurs que sa petite-fille Marion Maréchal Le Pen "a retiré sa candidature mais je ne sais pas si ce sera durable". Marion Maréchal-Le Pen est "toujours candidate" aux régionales de décembre en Paca, a affirmé un proche à l'AFP, mais "elle veut se donner le temps de la réflexion" pour "éviter de se prendre un coup" dans l'affrontement entre Marine et Jean-Marie Le Pen.

(AFP)

Office Notarial Maitre ADAMOU HAROUNA DAOUDA Notaire à la résidence de Niamey
160 Rue Foulani *kouara, face école primaire SOS HERMANN GMEINER*
***BP : 10912 Niamey, TEL 20 35 25* 10, 90 32 00 38, 96 29 60 07**
E-MAIL : *étudemedaoud@yahoo.fr NIF : 1797/R*

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27/04/2015, il a été constitué une société dénommée **«ACCESS DEVELOPMENT NIGER SARL»,** filiale de la société mère dénommée « ACCESS DEVELOPMENT LLC » ayant son siège social à l'OKLAHOMA/USA ayant pour :

OBTET:

La société a pour objet :
-L'importation et la commercialisation d'outils et matériels de forage;
-L'importation et la commercialisation de pompes et accessoires pour eau potable et l'irrigation ;
-La réalisation de forage à faible coût et de système de distribution d'eau ;
-La fabrication de pompe d'eau et outils de forage ;
-La formation et l'encadrement de prestataires locaux.
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financière, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tous autres objets similaires, connexes, ou complémentaires de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

SIEGE SOCIAL : Le Siège social est à Niamey/NIGER, quartier BOBIEL.

ADRESSE : TEL:+227 92 76 35 90/001 405 551 8209

CAPITAL SOCIAL : Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

GERANT: Monsieur NAUGLE JONATHAN ALLEN est Gérant de la société pour une durée de quatre (04) ans renouvelable avec cogérant **Monsieur MAMADOU IBRAHIM.**

DEPOT AU GREFFE-IMMATRICULATION: Dépôt au greffe des pièces constitutives-immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier de Niamey le 30/04/2015 sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2015-B-1267.**

POUR AVIS Maitre ADAMOU HAROUNA DAOUDA

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude notariale de Maître Djibo Hamsa Garba LI 18, B.P 2444 Niamey TEL 21 76 97 02 de la perte de l'Acte de Cession portant sur la parcelle **J** de l'îlot **876** du lotissement **SOREY PLATEAU II,** d'une superficie **de cinq cent (500) mètres carrés,** au nom de **Monsieur BADJE OUNTEINI SOULEY.**
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au service des affaires domaniales de la Commune Rurale de LIBORE ou à l'étude ci-dessus indiquée.

Le Notaire *Maître Djibo Hamsa Garba*

Etude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire,
à la Résidence de Niamey (République du Niger), Rue LI18. BP : 2444, Tel : 21.76.97.02

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de **Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à** la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte des Actes de Cession d'Immeuble Non Bâti des parcelles **A**, **Y** et **Z** de l'îlot **8617,** lotissement **Tchangarey,** au nom de **M^R Hamani Moumouni.**
Prière à toute personne qui les aurait retrouvés de bien vouloir les déposer au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée

Maître Djibo Hamsa Garba

IOM • OIM

APPEL D'OFFRE N°3/OIM/14

Le présent Appel d'Offres s'inscrit dans le cadre du projet « Soutenir les migrations sûres et informées » mis en œuvre par l'OIM au Niger grâce au soutien financier de l'Union Européenne et est dirigé aux agences de communication, producteurs, réalisateurs et cinéastes indépendants avec de l'expérience démontrée en matière de réalisation de court ou long métrages.

Sous la supervision conjointe de l'OIM Niamey, l'agence/le cinéaste consultant sélectionné(e) aura à effectuer :
-une série de 10 court-métrages de trois minutes (hors titre et générique) sur la migration au Niger. Fiction, animation, micro-documentaire, clip, blog vidéo... Tous les genres sont acceptés.

Dossier
Les personnes intéressées doivent présenter un dossier conforme aux suivants critères d'éligibilité :
- Etre de nationalité nigérienne et être le réalisateur du film ;
- Proposer le scénario /story board d'une série de 10 films de moins de trois minutes accompagné du synopsis ;
Une proposition technique (plan d'action et chronogramme) et financière détaillée;
Un CV ;
Fournir un dvd (format mp4) d'un court ou long métrage déjà réalisé ;
Proposer un contenu excluant tout caractère religieux, politique et / ou publicitaire;

Soumission
Les personnes intéressées devront soumettre un dossier sous scellé comprenant une proposition technique et financière au **plus tard le Jeudi 25 mai 2015 à 17h,** aux bureaux de l'OIM à Niamey ou à Agadez.
Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse email **recruitmentiomniamey@iom.int**

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas considéré. Seules les agences/cinéastes consultants sélectionnés seront contactées.

NB : Toute tentative de corruption ou de pression, à l'endroit des employés de l'OIM ou d'une tierce personne intervenant dans ce projet éliminera de facto le soumissionnaire.

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU PLAN DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF
CELLULE PASTAGEP

INS-NIGER

AVIS DE MARCHE DE FOURNITURE

Intitulé de marché : Fourniture, livraison, et service après-vente d'un (1) mini bus à l'Institut National de la Statistique (INS), 182, Rue de la Sirba, BP : 13 416 – Niamey – République du Niger – Tél. : (00 227) 20 72 35 60 / (00 227) 20 72 21 27
Lieu d'exécution : Niamey
Référence de publication : Dossier d'Appel d'Offres n°0001/2015/CONT-SUB/PASTAGEP

L'Institut National de la Statistique (INS) lance un Appel d'Offres pour la fourniture, la livraison et le service après-vente d'un (1) mini bus à l'Institut National de la Statistique (INS) sis à Niamey, sur le dixième (10ème) Fonds Européen de Développement (FED).
Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du maître d'ouvrage (Unité de Gestion du Projet) à l'adresse suivante:

Institut National de la Statistique (INS)
182, Rue de la Sirba, BP : 13 416 – Niamey – République du Niger
Tél. : (00 227) 20 72 35 60 / (00 227) 20 72 21 27

Conditions d'acquisition : gratuit, en version électronique auprès de l'UGP à l'Institut National de la Statistique (INS).
La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 08 juin 2015 à 9 heures 30 minutes**.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.
Les heures d'ouverture du pouvoir adjudicateur sont les suivantes:
– de 8h00 à 13h 30 et de 14h 15 à 17h 30 du lundi au jeudi ;
– et de 8h00 à 13h 00 le vendredi.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Maître d'ouvrage (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19.
Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des Offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au Dossier d'Appel d'Offres sont publiés dans le « SAHEL QUOTIDIEN » **au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres.**

Le Directeur Général de l'INS
Idrissa ALICHINA KOURGUENI

Marchés publics

République du Niger
Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction du Budget et des Investissements B.P. 255 - Niamey

Avis d'appel d'offres N°02/2015/CNSS

pour la construction d'une case de passage et d'un logement du chef d'agence à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Konni

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un appel d'offres ouvert pour la construction d'une case de passage et d'un logement du chef d'agence à la CNSS de Konni.

Les offres doivent être accompagnées des documents ci-après:
- la soumission ;
- une caution bancaire d'au moins 2% du montant du marché ;
- une ligne de crédit de 10.000.000 F CFA ;
- une attestation de la CNSS, de l'Inspection du Travail et de l'ANPE, se rapportant au présent appel d'offres, certifiant que le soumissionnaire est à jour dans le versement de ses cotisations;
- une attestation de régularité fiscale (ARF), se rapportant au présent appel d'offres, attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la législation fiscale ;
- une attestation d'inscription au registre de commerce ;
- une attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat d'agrément des autorités compétentes minimum catégorie II en BTP ;
- une attestation de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) attestant que le soumissionnaire ne fait l'objet d'aucune suspension ou d'exclusion de la commande publique.

Les soumissionnaires peuvent retirer les dossiers d'appel d'offres moyennant la somme non remboursable de **cent mille francs (100.000) FCFA.**

Les soumissionnaires intéressés sont invités à déposer leurs offres conformément à la présentation décrite dans le dossier d'appel d'offres **au plus tard le 23 Mai 2015 à 9 heures** à la Direction Générale de la CNSS sise au rondpoint Maourey : Tel 20 73 35 17 / 20 73 35 18.

Les plis seront ouverts le **même jour à 10 heures** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir les informations complémentaires et examiner les dossiers d'appels d'offres à l'immeuble CNSS (Direction du Budget et des Investissements), B.P. 255 - Niamey : Tel : 20 73 43 54, 20 73 57 63

Le Directeur Général
Dr AKILOU AHMET BARINGAYE

Afrique: «L'industrie assassine» des faux médicaments responsable de centaines de milliers de morts

Manque de ressources humaines et de laboratoires, sanctions dérisoires, ou encore cherté des produits pharmaceutiques, l'Afrique représente une proie facile pour l'industrie des faux médicaments, qui prospère sur le dos de la mondialisation.

Une conférence à l'initiative de la Fondation Chirac notamment a réuni, la semaine dernière à Dakar (Sénégal), un grand nombre d'experts ayant débattu de cette problématique, en s'appuyant notamment sur un numéro spécial de l'*American Journal of Tropical Medicine and Hygiene* paru en avril et concernant la qualité des médicaments.

122.350 enfants africains sont morts en 2013

Selon ces experts et cette publication, un faux antipaludéen et un autre de piètre efficacité seraient même incriminés dans la mort de 122.350 enfants africains en 2013. En Afrique, le tiers des médicaments contre le paludisme, maladie la plus mortelle du continent, est d'ailleurs constitué de «faux», une proportion qui peut monter à 40% au Ghana et au Cameroun, voire même à 64% au Nigeria.

Jacques Chirac contre les faux médocs

Les faux médicaments sont «une industrie assassine en plein essor », confirme le directeur national de la pharmacie du Sénégal, Pape Amadou Dièye. Cette contrefaçon, estimée à 15% des médicaments dans le monde, atteindrait ainsi 30% en Afrique. «Les défis sont énormes», affirme, pour sa part, Margareth Ndomondo-Sigonda, une responsable du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), égrenant les carences du continent autour de ce fléau: capacités humaines et financières limitées, absence de laboratoires de contrôle, réglementation incomplète, manque de pharmacies en zone rurale, etc.

«Vendus comme des tomates ou des oignons sur les marchés»

«Les faux médicaments sont vendus comme des tomates ou des oignons sur les marchés», affirme même Sybil Yeboah, une responsable de l'Organisation ouest-africaine de la Santé. «C'est un marché très prometteur d'autant plus que l'Afrique n'a pas ses propres moyens de production de médicaments: 30% des médicaments contrefaits viennent notamment de l'Inde et de la Chine.»

En effet, même si le Nigeria est régulièrement cité parmi les pays producteurs de faux médicaments, l'Afrique contribue marginalement à leur production («moins de 5%», selon un participant). Le marché des faux médicaments serait aussi favorisé par des facteurs tels que l'offre de médicaments inférieure à la demande, l'ignorance, les prix élevés des médicaments et la porosité des frontières en cette période de mondialisation.

Des peines jugées peu dissuasives

«Renforcer la coopération internationale entre les Etats et les acteurs de la santé est primordial», estime, pour sa part, le directeur général de l'IFPMA (Fédération internationale des fabricants et associations pharmaceutiques), Eduardo Pisani. L'ancienne directrice de la FDA (Food and Drug Administration, l'agence américaine du médicament), le Dr Margaret Hamburg précise, en outre, que la mondialisation complique aujourd'hui la traçabilité des produits pharmaceutiques, et prône, en conséquence, «un mécanisme mondial de contrôle de qualité et de sécurité pour empêcher des malades d'être exposés à des produits falsifiés».

Quant à la répression du trafic de faux médicaments, elle reste insignifiante par rapport à la gravité du phénomène, avec des peines jugées peu dissuasives. Ainsi, au Sénégal, ce délit est passible de six jours à six mois de prison. Dans ce pays, 42 personnes arrêtées en mai 2014 pour des faits de cette nature ont été condamnées chacune à 15 jours de prison.

(20minutes.fr)

Moustiques : pourquoi ils préfèrent certaines peaux

Le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'institut national de veille sanitaire a mis en place un dispositif de surveillance renforcée, entre le 1er mai et le 30 novembre, contre le moustique tigre. Installé de façon durable dans 18 départements de France métropolitaine, notamment dans le sud, ce moustique à rayures ne cesse de coloniser le territoire. Un phénomène qui inquiète, d'autant plus qu'il est capable de transmettre des maladies d'origines tropicales. En 2014, 489 cas de chikungunya et 201 cas de dengue ont été dénombrés en France métropolitaine.

Méfiez-vous, ces minuscules créatures, agaçantes voire cauchemardesques, piquent surtout le matin et le soir (à la tombée de la nuit). Ils affectionnent les milieux urbains et préfèrent même piquer certaines personnes. C'est ce qu'affirme une nouvelle étude anglaise, publiée dans la revue *Plos One*. L'explication serait d'ordre génétique. Selon les scientifiques, l'attirance des moustiques pour certaines peaux serait liée aux composés chimiques volatils émis par notre peau.

Pour mener cette étude, les chercheurs ont lâché des moustiques dans des tubes reliés aux mains de participants (36 jumeaux monozygotes et 36 dizygotes). Résultats : le nombre de moustiques ayant été attirés par chacun des vrais jumeaux (les monozygotes) est identique. Alors que chez les faux jumeaux (les dizygotes), les insectes n'étaient pas autant attirés par l'un que par l'autre. Une affaire de génétique, puisque les vrais jumeaux partagent le même ADN, alors que les faux jumeaux, n'en partagent que la moitié.

Alors, que faire si vous en croisez ? Pour vous protéger, misez sur des répulsifs cutanés, installez des moustiquaires (autour de votre lit notamment) et privilégiez des vêtements longs si vous restez dehors. Enfin, pour éviter leur reproduction, surveillez les bacs de récupérations d'eau de pluie et videz les eaux stagnantes (gouttière, pots de fleurs, etc).

(femmeactuelle.fr)

Sinusite aiguë, d'abord du paracétamol

Dans la dernière livraison de la revue Prescrire, les rédacteurs se sont intéressé aux soins de premier choix à mettre en place en cas de sinusite aiguë. Et leur conclusion est sans appel. Chez les patients sans risque, l'évolution de la maladie est « spontanément favorable ». Inutile donc d'avoir recours à des antibiotiques.

Une sinusite aiguë provient le plus souvent d'une infection de la muqueuse nasale. « Les premiers symptômes sont voisins de ceux d'un rhume : une congestion et un écoulement nasaux, une gêne à la respiration, des troubles de l'odorat », expliquent les rédacteurs de Prescrire. « D'autres symptômes sont parfois présents comme une toux ou des maux de tête. Le sommeil peut être perturbé par ces troubles. »

En fait, l'infection provoque une production de mucus . Et si le mouchage ne parvient pas à évacuer cette sécrétion contenant l'agent infectieux, alors il s'épaissit. Ce qui bloque la communication entre les sinus et les fosses nasales. Le mucus ne peut plus s'écouler et la pression dans les sinus augmente.

Alors, que faire ? Entamer un traitement antibiotique ?« La plupart du temps, chez les patients sans risque particulier, l'évolution d'une sinusite aiguë infectieuse est spontanément favorable en une à deux semaines. Les complications graves sont très rares », continuent les rédacteurs. « En cas de douleur ou de fièvre associée, le paracétamol est le médicament de premier choix, et dans la mesure du possible mieux vaut éviter les anti-inflammatoires non stéroïdiens. Une antibiothérapie, en général à base d'amoxicilline, n'est justifiée que chez certains patients à risque élevé de complications : patients diabétiques, patients immunodéprimés ».

Certaines mesures peuvent aussi sembler utiles. Ainsi, sur son site Internet, l'Assurance-maladie conseille-t-elle :

De ne pas vous exposer à la fumée de tabac qui favorise les infections respiratoires ;

-D'arrêter de fumer ;

-D'humidifier l'intérieur de votre nez avec des produits adaptés (sérum physiologique, spray d'eau thermale ou de mer);

-De dormir la tête surélevée pour améliorer le passage de l'air ;

-D'éviter les climatiseurs qui assèchent l'environnement. La température idéale d'une pièce se situe autour de 18°C à 20°C;

-De boire régulièrement de l'eau.

(fr.news.yahoo.com)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle **C** de l'îlot **8354** lotissement **ROUTE TILLABERY,** acte de cession au nom de **Monsieur ABDOULAYE IBRAHIM.**

Prière à toute personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Notariale de **Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa,** Notaire à la résidence de Niamey (République du Niger) BP : 11 241, Tél. : +227 20 33.03.30, E-mail : sidichaffglvahoo.fr, ou au service domanial de la communauté urbaine de Niamey.

Pour avis LE NOTAIRE Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa

INCROYABLE MAIS VRAI

Arabie: le chef du protocole royal renvoyé après avoir giflé un photographe

Le chef du protocole royal saoudien a été renvoyé par le roi Salmane après avoir giflé un photographe de presse, rapportent mardi les médias saoudien.

Une vidéo qui a largement circulé sur cet incident sur les réseaux sociaux montre Ahmed al-Tobaïchi giflant un photographe couvrant la visite en Arabie saoudite du roi Mohammed VI du Maroc.

La décision royale de remplacer M. Tobaïchi au poste de chef de protocole par Khaled al-Abbad, selon l'agence de presse saoudienne SPA, a été saluée sur les réseaux sociaux.

Un journaliste, Saoud al-Murchid, a surnommé sur Twitter le roi de "Salmane le décisif", en référence à l'opération militaire "Tempête décisive" conduite au Yémen par une coalition menée par l'Arabie saoudite.

(AFP)

HOROSCOPE

BELIER (21 mars - 19 avril)
Un voyage changera votre façon de voir les choses.

TAUREAU (20 avril - 20 mai)
Un proche vous aide financièrement. Ça permettra de voir venir.

GEMEAUX (21 mai - 21 juin)
Faites valoir vos droits sans aucune gêne.

CANCER (22 juin - 22 juillet)
Faites le ménage, ça dépoussiérera aussi vos pensées!

LION (23 juillet - 21 aout)
Les loisirs sont importants pour faire tomber la pression.

VIERGE (22 aout - 21 sept.)
Réglez au plus vite un conflit familial.

BALANCE (22 sept. - 22 oct.)
Parents et enfants communiqueront en parfaite harmonie.

SCORPION (22 oct. - 21 nov.)
Régalez vos invités en cuisinant votre recette favorite.

SAGITTAIRE (22 nov. - 21 dec.)
Faites-vous confiance, vous avez largement les compétences.

CAPRICORNE (22 dec. - 20 janvier)
Vous convaincrez les autres de vous faire confiance.

VERSEAU (21 janv. - 18 fevrier)
Travailler dans la bonne humeur, rien de tel pour être efficace.

POISSONS (19 fev. - 20 mars)
Osez parler de vos ambitions. Ne craignez pas d'être jugé,n affirmez-vous.

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 2 Mai au Samedi 9 Mai 2015

- **La Patience** (Ex Lacouroussou)
- **Bobiel**
- **Point D**
- **Nouveau Marché**
- **Complexe**
- **2ème Forage**
- **Lako**
- **Route Tillabéry**
- **Terminus**
- **OUA**
- **Mutualiste**
- **Ecole Mission**
- **Pont Kennedy**
- **Route Filingué**
- **Talladjé Est**
- **Couronne Nord**
- **Populaire Maourey**
- **Pop. Hôpital** (sauf les dimanches)

NUMEROS UTILES

Renseignements :	**12**
Réclamations:	**13**
SAMU:	**15**
Police Secours:	**17**
Sapeurs Pompiers :	**18**
Hôpital :	**20 72 22 53**
Médecins de nuit:	**20 73 47 37**

Ligue des champions

L'Espérance de Tunis également éliminée

Comme Al Ahly, l'Espérance de Tunis ne participera pas à la phase de groupes de la Ligue des champions. Les Tunisiens ont été éliminés en huitième de finale par les Soudanais d'Al Merreikh. Tout Puissant Mazembe (RDC) s'est en revanche qualifié aux dépens du Stade Malien.

Ces huitièmes de finale retour de la Ligue des champions auront fait des ravages chez certains des meilleurs clubs d'Afrique, ces 2 et 3 mai 2015. Après Al Ahly, huit fois vainqueur du tournoi, c'est l'Espérance de Tunis qui a été éliminée et qui disputera donc le tour de cadrage de la Coupe de la Confédération.

Les Espérantistes ont certes battu 2-1 les Soudanais d'Al Merreikh. Mais les joueurs d'Omdurman sont qualifiés pour la phase de groupes de la Ligue des champions grâce à leur victoire 1-à l'aller et le but inscrit par Ahmed Dofor à Tunis. « *Le résumé de tout ça, c'est qu'on a été éliminé à cause d'un penalty imaginaire*, s'est ensuite plaint l'entraîneur des Tunisois, José Morais. *Malheureusement, ce n'est pas seulement grâce à la qualité de leur équipe qu'ils ont été qualifiés. Mais on ne peut que les féliciter* ».

Pour la seconde fois après 2009, il y aura donc deux clubs soudanais dans le top 8 continental. Al Hilal s'est en effet qualifié aux dépens des Congolais de Sanga Balende, grâce à une deuxième victoire 1-0.

Le CS Sfaxien, sorti par le MC El Eulma 6 tirs au but à 7, a également été surpris.

Mazembe assure

Le TP Mazembe (RD Congo) a fait respecter la hiérarchie face aux XI Créateurs (Mali), grâce à un succès 2-1 face au Stade Malien. L'USM Alger en a fait de même en décrochant un nul salutaire 1-1 pour l'USMA sur le terrain de l'AS Kaloum (Guinée).

Le tirage au sort de la phase de groupes aura lieu le 5 mai au Caire. La première journée aura lieu du 26 au 28 juin, la deuxième du 10 au 12 juillet, la troisième du 24 au 26 juillet, la quatrième du 7 au 9 août, la cinquième du 21 au 23 août et la sixième du 11 au 13 septembre. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales de la Ligue des champions.

LIGUE DES CHAMPIONS: HUITIEMES DE FINALE RETOUR*

En gras, les équipes qualifiées

Vendredi 1er mai

- **ES Sétif (Algérie)** - Raja Casablanca (Maroc) 4 tirs au but à 1, 2-2 (aller 2-2)

Buts : Belameiri 7e, Delhoum 48e pour Séti ; Hafidi 57, Karrouchy 90+5 pour le Raja

Samedi 2 mai

- **Smouha SC (Egypte)** - AC Léopards (Congo) 2-0 (aller 0-1)

Buts : Shokry (24e), Amin (90e+1)

- Al Ahly (Egypte) - **Moghreb Tétouan (Maroc)** 2 tirs au but à 4, 1-0 (aller 0-1)

But : Al Saied (42e)

Dimanche 3 mai

- **TP Mazembe (RD Congo)** - Stade Malien (Mali) 2-1 (aller 2-2)

Buts : Kasusula 20e, Assale 66e pour le TPM ; Diabaté (63e) pour le Stade 63

- Espérance Tunis (Tunisie) - **Al Merreikh (Soudan)** 2-1 (aller 0-1)

Buts : Ndjeng (69e), Jabeur (90e+1) pour l'Espérance ; Dofor 14 pour Merreikh

- AS Kaloum (GUI) - **USM Alger (ALG)** 1-1 (aller 1-2)
- **Al Hilal (SOU)** - Sanga Balende (RDC) 1-0 (aller 1-0)
- CS Sfaxien (TUN) - **MC El Eulma (ALG)** 6 tirs au but à 7, 1-0 (aller 0-1)

NB : L'ES Sétif, Smouha SC, Moghreb Tétouan, TP Mazembe, Al Merreikh, l'USM Alger, Al Hilal et le MC El Eulma prendront part à une phase de groupes, avec deux poules de quatre clubs, s'étalant sur six journées, entre le 26 juin et le 13 septembre.

Le Raja Casablanca, l'AC Léopards, Al Ahly, le Stade Malien, l'Espérance Tunis, l'AS Kaloum, Sanga Balende et le CS Sfaxien sont, de leur côté, reversés en Coupe de la Confédération.

(RFI)

Boxe:

Mayweather gagne le «combat du

L'Américain Floyd Mayweather a remporté ce que l'on a appelé le «combat du siècle» face au Philippin Manny Pacquiao, ce dimanche 3 mai à Las Vegas, aux Etats-Unis. Toujours invaincu - 48 victoires pour 48 combats -, Floyd Mayweather réunit ainsi les ceintures de champion du monde des welters (63,5 à 66,67 kg) délivrées par la WBA, la WBC et la WBO, trois des quatre grandes fédérations internationales de boxe.

Le « combat du siècle » entre un Floyd Mayweather tout en maîtrise et un Manny Pacquiao pas assez agressif n'aura même pas été le combat de l'année. Et ce, malgré l'hypermédiatisation de l'événement et les près de 150 millions de dollars promis à l'Américain, et la centaine de millions à son adversaire. Du jamais vu dans l'histoire de la boxe et du sport.

C'est finalement à 3 h 58 (TU) que le premier coup de gong retentit, dans une MGM Grand Arena clairement acquise à la cause du Philippin. Après un premier round d'observation, Manny Pacquiao s'enhardit. Mais l'Américain, plus grand et avec des bras plus longs, tient son adversaire à distance, grâce à son incomparable capacité à esquiver les coups.

Le challenger sourit au milieu de la quatrième reprise : un de ses directs du gauche a atteint Floyd Mayweather qui reste statique quelques secondes, la garde haute, pour se protéger d'une pluie de coups.

Floyd Mayweather à l'économie

L'Américain encaisse, presque sans broncher. A la 6e reprise, il nargue son rival en essuyant un enchaînement avec une bordée de « no way » (« pas moyen ») et de « no pain » (« même pas mal »). Aucun des deux champions ne se livre totalement, malgré les acclamations d'un impressionnant parterre de stars présents dans une salle remplie par 16.000 spectateurs et les millions de téléspectateurs. Le poids de l'âge, peut-être, entre un Mayweather de 38 ans qui compte prendre sa retraite à la fin de l'année, et un Pacquiao moins véloce à 36 ans ?

Tout se règle donc durant les onzième et douzième reprises. Avec son habituelle habileté tactique, Floyd Mayweather délivre les quelques coups qui lui permettent d'emporter la victoire après décision des trois juges, malgré les huées du public. Celui que l'on surnomme « Money » («Argent), « The Best Ever » (« Le meilleur de tous les temps ») ou « Pretty Face » (« Belle gueule ») reste ainsi invaincu chez les professionnels, avec 48 victoires en 48 combats.

(RFI)

REPUBLIQUE DU NIGER
OFFICE NATIONAL D'EDITION ET DE PRESSE (O.N.E .P)

COMMUNIQUE

A l'occasion de la commémoration de la **journée nationale de la femme, fêtée le 13 mai**, l'Office Nationale d'Edition et de Presse (ONEP) se propose d'éditer un numéro spécial, qui paraitra le même jour, retraçant le parcours du combat de la femme nigérienne, les avancées dans le cadre de l'application des textes législatifs et règlementaires sur le genre et d'autres aspects de sa vie socio- économique et professionnelle.

Votre organisation peut faire connaitre ses produits et se faire connaitre elle-même, à travers des interviews, annonces ou publi-reportages, etc.… dans des espaces réservés à cet effet.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Direction Commerciale de l'ONEP :

- **Tel : 20 73 22 43 (Direction Commerciale)**
- **20 73 34 86 (standard)**
- **Cellulaires : 96 98 21 69 et 96 96 26 87.**

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
Courriell : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
MAHAMADOU ADAMOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef: Idé Fatouma
Rédacteur en chef Adjt: Siradji Sanda
Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

Direction Technique (DT)
Directeur: Issa Madougou ; 20 73 99 87
Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)
Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub : Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directeur: M. Ibrahim Garba Mahamane. 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS CROISES du Sahel

HORIZONTALEMENT

1. Robustesse;
2. Ali devant le trésor - Peuple de Djibouti;
3. Confident - Congé d'église - Note;
4. Non encore réglé - Vocable - Conjonction;
5. Règle - Ecole pour les miniers au Niger;
6. Raconte - Personnel;
7. Passages à pieds des rivières - Points opposés - Tour réduit;
8. Pousser au fond - Lettres pour la Suisse - Consentement;
9. Fabuliste bossu - Bon pour le service;
10. Combattant qui n'était pas que sénégalais.

VERTICALEMENT

1. Nom de guerre de Napoléon;
2. Service médical pour les secours d'urgence - Egalement;
3. Ceinture de geisha - A chercher dans une île;
4. Note du maître - Celles du Sud sont chaudes - Pascal;
5. Génisse - Ce qui reste du bloc de l'Est;
6. Fruit en régimes - Interjection;
7. Ville du Nigéria - Patrie du pain - Métal léger;
8. Possessif - Durillon - Trou mural;
9. Divaguai - Costume de rat;
10. Spécialiste qui peut utiliser des passes.

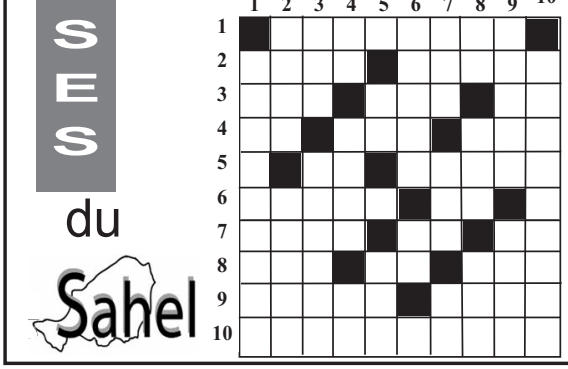

Solution du numéro précédent

P	R	O	M	E	N	A	D	E	S	
R	O	M	■	T	I	M	E	■	T	
O	C	■	T	U	N	I	S	I	E	
F	■	P	R	I	O	T	I	T	E	
E	X	■	E	S	■	O	S	■	P	
S	A	L	I	■	A	U	T	E	L	
S	L	A	L	O	M	■	E	■	E	
E	A	■	L	I	E	N	■	C	■	
U	■	S	I	E	N	■	O	P	E	
R	U	I	S	S	E	L	E	T	S	